
Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 10 octobre 2022

ville de vi||eurbanne

La séance est ouverte à 19 heures 04 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : M. Cédric VAN STYVENDAEL – Mme Lucie MASTROLORITO – M. Mariano BERON-PEREZ – M. Antoine PELCÉ – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Danielle CARASCO – Mme Morgane GUILLAS – M. Jacques VINCE – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Alain BRISSARD – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Laura GANDOLFI – M. Stéphane FRIOUX – M. Paul CAMPY – Mme Aurélie LOIRE – Mme Catherine ANAVOIZARD – M. Yann CROMBECQUE – M. Maxime JOURDAN – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Stéphane COLSON – Mme Aurore GORRIQUER – Mme Maryse ARTHAUD – M. Jacques GERNET – M. Ikhlef CHIKH – Mme Agathe FORT – Mme Sonia TRON – M. Gaëtan CONSTANT – Mme Virginie DEMARS – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Emilie PROST – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – M. Jonathan BOCQUET – Mme Antoinette BUTET – Mme Agnès THOUVENOT – M. Loïc CHABRIER – Mme Béatrice VESSILLER – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Anaïs D’HOSTINGUE – Mme Muriel BETEND – M. Olivier GLUCK – Mme Melouka HADJ MIMOUNE – Mme Zemorda KHELIFI – M. Antoine COLLIAT – Monsieur Floyd NOVAK – M. Julien RAVELLO – Mme Sylvie DONATI

Sont absents (excusés - pouvoir) :

Mme Marwa ABDELLI – (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)
M. Mahrez BENHADJ – (pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)
Mme Katia BUISSON – (pouvoir à Frédéric VERMEULIN)
Mme Sabrina BENHAÏM – (pouvoir à Emilie PROST)
M. Sébastien CHATAING – (pouvoir à Jacques VINCE)
M. Prosper KABALO – (pouvoir à Loïc CHABRIER)
Mme Cristina MARTINEAU

- : -

M. LE MAIRE.- Bonsoir à chacune et à chacun d'entre vous, Mesdames et Messieurs les élus de Villeurbanne, Mesdames et Messieurs qui êtes notre public, certains venus en voisins, curieux de pouvoir participer à un Conseil municipal délocalisé. Je salue bien sûr les élèves de l'école Ernest RENAN, leurs parents, leur professeure, Madame CHALAYE. Je vous remercie infiniment pour votre présence ce soir.

Je le dis pour celles et ceux qui n'auraient jamais participé à un Conseil municipal à l'Hôtel de Ville. On a un orgue républicain. Il est de coutume que notre Conseil municipal commence par un morceau d'orgue joué par notre organiste.

Vous aurez compris que l'on ne peut pas déplacer l'orgue républicain dans le gymnase. C'est un peu compliqué. D'ailleurs, je remercie les équipes de la Ville pour l'installation de ce Conseil municipal délocalisé. Sonia TRON, adjointe en charge de l'éducation, en lien avec Stéphane FRIOUX, adjoint à la culture, nous a proposé que vous puissiez découvrir L'hymne intergalactique de Villeurbanne. On écoute tout de suite la classe de Madame CHALAYE.

Chorale.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE.- Vous savez, les enfants. Vous avez de la chance. Normalement, on n'applaudit pas dans un Conseil municipal. Exceptionnellement, au regard de la qualité de la démonstration que vous venez de nous faire, je vous propose que l'on vous réapplaudisse une deuxième fois.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE.- Merci pour cet hymne intergalactique. C'est le choix que vous avez retenu en termes de nom, qui montre que l'esprit villeurbannais n'a à la fois pas de frontières et qu'il peut même s'affranchir des lois de la physique en parlant d'un hymne intergalactique. C'est un bel hommage à l'esprit de fraternité et d'accueil qui a façonné l'histoire de Villeurbanne, qui a été conçu par les CM2 de l'année dernière de Madame CHALAYE, avec le CMTRA et l'École Nationale de Musique. Ce n'est pas l'hymne de Cusset. C'est bien l'hymne intergalactique de Villeurbanne. Cela a fait l'objet de fiches éducation et active qui permettent aussi à d'autres écoles, collèges de se saisir de cet hymne pour pouvoir le répéter, pour pouvoir se l'approprier.

En tout cas, on espère qu'il va circuler dans la ville et bien au-delà. On s'y est engagé avec le CMTRE et avec l'ENM, y compris pour envisager un enregistrement dans les conditions studio. On doit y travailler.

Encore merci aux enfants, à votre classe, Madame CHALAYE, à celles et ceux qui les ont accompagnés et aux parents qui nous ont fait le plaisir d'être là. Bien sûr, vous pouvez rester pour tout le Conseil municipal. Vous allez voir. C'est passionnant. Il y a plein de sujets très importants pour notre ville dont nous allons débattre ensemble. Merci encore à vous et bonne soirée.

Je voudrais revenir également sur la raison de notre présence en ces lieux. L'équipe municipale que j'anime s'est engagée devant les Villeurbannais à tenir une fois par an un

Conseil municipal en dehors de l'Hôtel de Ville. Certes, à cause de la COVID, c'était plutôt d'abord à Gratte-Ciel, au gymnase Alexandra DAVID NEEL en juillet 2020. Puis, au gymnase des Brosses en 2021.

Cette année, nous sommes dans ce beau quartier dynamique de Cusset. J'ai toujours du mal à dire que ce quartier est bien parce que c'est mon quartier. Après, on va dire que je fais du prosélytisme pour Cusset, mais c'est quand même un beau quartier dynamique. Nous sommes dans le gymnase Jeanne DESPARMET-RUELLO. Vous avez son image, le dessin qui l'a représenté juste derrière vous. Pour le public, il y a une très belle fresque en gris et noir sur le mur qui présente Jeanne DESPARMET-RUELLO. On est à quelques encablures de l'école Ernest RENAN et à deux pas du collège Gilbert CHABROUX qui vient d'être livré et qui vient l'accueillir ses premiers élèves de 6e et de 5e pour la rentrée 2022.

Je le disais tout à l'heure. C'est quand même un défi d'organisation pour nos services municipaux que d'organiser ces conseils externes qui ne sont pas dans l'Hôtel de Ville. Ce n'est vraiment pas rien d'organiser un Conseil municipal dans un gymnase. Vous voyez toutes les installations nécessaires. Donc, je l'ai remercié sincèrement pour leur mobilisation pour que ce Conseil se passe dans les meilleures conditions possibles.

Ce choix ne permet pas simplement de mettre en valeur des équipements sportifs de grande qualité. C'est aussi un moyen de rapprocher les moments de prise de décisions politiques des citoyennes et citoyens, de tous les habitants des quartiers. Bien sûr, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de notre projet de transition démocratique, mais c'est quand même aussi un pas au sens littéral et figuré vers celles et ceux avec qui nous travaillons tous les jours, vous, les Villeurbannaises et les Villeurbannais, également celles et ceux qui sont impliqués dans la fabrique de la ville, le monde associatif, les citoyens engagés qui s'impliquent régulièrement à Villeurbanne, les bénévoles qui se sont mobilisés pendant toute cette année exceptionnelle, capitale française de la culture ou qui se mobilisent chaque année sur de grands événements comme les Foulées villeurbannaises.

Je voudrais aussi parler de celles et ceux qui se mobilisent autour des conseils de quartier et de l'assemblée citoyenne, qui se sont emparés d'un outil qui est le budget participatif que nous avons doté de 1,2 million d'euros. Puis, il y a aussi celles et ceux qui hésitent, qui doutent, qui regardent cela avec un peu de circonscription en disant : « Est-ce que finalement, tout cela n'est pas un peu de la communication ? » À ceux-là, je leur dis que je comprends qu'ils s'interrogent, mais on leur demande – pourquoi pas – de tenter l'expérience de travailler avec nous pour nous juger sur nos actes et sur la sincérité de nos démarches.

Quand j'évoque ces aspects-là en disant que l'on a besoin des Villeurbannaises et des Villeurbannais, ce n'est pas un aveu d'impuissance. C'est simplement reconnaître que sans la mobilisation de chacune et de chacun, le politique on ne peut finalement pas tout. C'est en tout cas notre manière à nous, cette majorité, de travailler aujourd'hui, de mobiliser au maximum en allant à votre rencontre sur les marchés, sur les places publiques comme on le fait maintenant chaque année depuis deux ans pour rendre compte de notre action et en permettant à celles et ceux qui le souhaitent de s'engager avec nous dans les défis que l'on a devant nous, que ce soit les défis climatiques, de la lutte contre les inégalités ou du renforcement de la participation citoyenne.

Cela me semble d'autant plus important que dans la période qui s'ouvre, qui est difficile. On fait à la fois face à une grave crise énergétique. Chacun s'en sera rendu compte. C'est bien sûr en partie imputable à la guerre en Ukraine, mais pas simplement.

Cette crise énergétique a des conséquences sur les approvisionnements énergétiques de notre ville, sur le coût de l'énergie pour la Ville de Villeurbanne qui a un budget à peu près de 5 millions d'euros en consommation de fluides, eau, gaz et électricité. Nous sommes en train de construire un budget 2023 avec une évolution de près de 50 % de ces dépenses de fluides, avec un budget prévu de 7,5 millions d'euros. Cela va donc certainement nous conduire à des arbitrages pour tenir compte de ces évolutions du coût de l'énergie et des fluides.

Il faut le savoir. Ce qui coûte le plus cher dans ces fluides, ce qui est en tout cas générateur de plus de consommation de fluides, ce sont les dépenses énergétiques liées au chauffage. Elles représentent 67 % de notre budget de consommation énergétique, 23 % pour l'électricité, 8 % pour l'éclairage public et 2 % pour les carburants, pour que chacun puisse avoir un peu les leviers que l'on peut mobiliser en tête.

c'est pour cela que nous avons pris un certain nombre de mesures d'urgence, à la fois des mesures d'amélioration de nos installations techniques bien sûr, des modifications de consignes de température dans les équipements publics suivant leur type d'utilisation, la réduction de la durée journalière de chauffage en démarrant un peu plus tard et en le coupant une heure plus tôt chaque jour par rapport aux hivers précédents, réduire de 1 % la température de tous les bassins de nos piscines, de réduire les temps d'éclairage de la mise en valeur des édifices publics, de poursuivre le remplacement des luminaires des bâtiments publics par des éclairages à LED même si le travail avait été largement engagé sur les années antérieures et en optimisant aussi l'utilisation d'un certain nombre d'appareils électriques.

Ce sont bien sûr des mesures qui visent à faire baisser rapidement les consommations. Nous nous sommes donné un objectif de 10 % de baisse de consommation sur l'année 2023. Je dois aussi le dire. Nous ne sommes pas pris au dépourvu. Dès notre arrivée, nous avons engagé un audit énergétique dont les résultats nous ont été communiqués au début de l'année. C'est Antoine COLLIAT qui pilote cette partie-là de l'activité dans notre équipe municipale et cela nous permet d'identifier quels sont les bâtiments les plus énergivores et d'élaborer un plan d'action à la fois d'investissement et d'intervention sur ce patrimoine.

Bien sûr, ces décisions demanderont un accompagnement des agents municipaux, des usagers, mais nous sommes au travail là-dessus. On a déjà commencé par indiquer ce que nous allons faire.

Je finirai mon introduction parce que je l'ai citée, mais je n'en ai pas dit beaucoup plus en parlant de Jeanne DESPARMET-RUELLO, celle qui a donné son nom à ce gymnase. On doit quand même le reconnaître et j'espère que les spectateurs présents le reconnaîtront avec moi. Il s'agit d'un équipement d'une très grande qualité à la fois architecturale, technique.

C'est dorénavant l'un des plus grands murs d'escalade dans notre ville de Villeurbanne. Je suis sûr que les amateurs de grimpe, amateurs, professionnels, occasionnels ou réguliers

sauront le reconnaître. Cela va aussi permettre à des centaines d'enfants scolarisés dans le quartier, en particulier à ceux du collège adjacent qui portent le nom de l'ancien Maire, Gilbert CHABROUX, qui sera bientôt inauguré. Je crois que c'est prévu en décembre.

Je voudrais revenir sur l'ensemble de la vie et de l'œuvre de Madame Jeanne DESPARMET-RUELLO qui a donné son nom à ce lieu simplement pour indiquer ce qui a conduit à ce choix. C'était une grande figure de l'éducation des filles et de la pédagogie dans la région lyonnaise.

Jeanne DESPARMET-RUELLO n'est sans doute pas encore reconnue à la hauteur de ce qu'elle a légué. Cette enseignante qui est née en 1847 est l'une des premières femmes en France détentrices du baccalauréat. Elle devient même licenciée en sciences. Elle a notamment façonné et dirigé l'établissement pour jeunes filles qui deviendra le lycée Edouard HERRIOT de Lyon.

Jeanne DESPARMET-RUELLO a mis en place de nouvelles pratiques pédagogiques encore inédites pour les jeunes filles, de mathématiques, des expériences scientifiques, des sorties de plein air et – même si cela peut nous faire sourire aujourd'hui – des cours d'éducation physique. D'où le choix d'un gymnase pour lui rendre cet hommage. Elle a aussi des attachés à Villeurbanne puisque c'est notre ville qui l'a accueilli au moment de sa retraite. Sa maison est toujours visible boulevard Eugène RÉGUILLON.

Voilà pour l'introduction de notre Conseil municipal avant que nous n'entrions dans l'ordre du jour un peu plus classique. Ce Conseil municipal est réuni aujourd'hui en présentiel avec le public. Il se tient exceptionnellement dans le complexe sportif Jeanne DESPARMET-RUELLO. Il est retransmis en direct sur le site internet de la Ville.

Avant de commencer ce Conseil, nous devons installer une nouvelle conseillère municipale que nous avons le plaisir d'accueillir en la personne de Madame Lucie MASTROLORITO qui rejoint notre Conseil municipal dans la majorité. Elle a le soleil dans les yeux.

Donc, je ne sais pas si elle me voit. Elle est juste là vêtue de blanc. Bienvenue à vous, Madame, qui rejoignez ce Conseil municipal. Dans le cadre de la première délibération qui concerne le départ de Laure-Emmanuelle PRADELLE, on aura l'occasion de revenir sur ce qui a conduit à ce que vous rejoigniez la majorité.

Je devais désigner Marwa ABDELLI en Secrétaire de séance, mais on m'a fait indiquer qu'elle était excusée. Je suppose donc que c'est Mathieu GARABEDIAN qui se retrouve désigné comme secrétaire de séance. Si vous le voulez bien, je vous demande de procéder à l'appel, Monsieur GARABEDIAN.

(M. GARABEDIAN procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. La feuille de présence va circuler. Je vous remercie par avance de bien la signer.

Le prochain Conseil municipal se tiendra à l'Hôtel de Ville le 14 novembre 2022 à 17 heures. On me dit : « Attention. » Il n'y a pas ce que vous adorez, l'horloge qui décompte vos temps d'intervention. Donc, il nous reviendra collectivement d'être vigilants avec les outils à notre disposition.

Je vous propose d'abord d'adopter le procès-verbal de la séance du lundi 4 juillet 2022. Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce procès-verbal ? Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

M. LE MAIRE.- Par ailleurs, vous avez eu communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil municipal par délibération du 4 juillet 2020. Est-ce qu'il y a des remarques concernant la transmission de ce compte rendu ? S'il n'y en a pas, nous allons pouvoir entrer dans l'ordre du jour tel qu'il est prévu pour notre séance du 10 octobre 2022.

1 - MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE - M. LE MAIRE

M. LE MAIRE.- La première délibération concerne une modification dans notre exécutif puisque Madame Laure-Emmanuelle PRADELLE a démissionné de ses fonctions. Elle nous a fait part de ce souhait. Elle en a informé le préfet qui l'a autorisée. Donc, nous avons une délibération qui doit en prendre acte.

J'ai deux demandes de prise de parole concernant ce départ de Laure-Emmanuelle PRADELLE. Je commence par donner la parole au groupe Villeurbanne Progressiste, Monsieur Loïc CHABRIER.

M. CHABRIER.- Merci, Monsieur le Maire. Ce sera une question à laquelle j'imagine que vous allez répondre. Avant toute chose, merci d'avoir rappelé la biographie de Jeanne DESPERMET-RUELLO et de saluer quand même le travail qui est fait par la commission d'attribution des noms. Que des personnes qui ont eu à l'époque un engagement assez courageux puissent sortir de l'ombre est plutôt salutaire.

Je soulignerai que Jeanne DESPERMET-RUELLO, vous avez cité le fait qu'elle fut l'une des premières bacheliers. Elle était disciple de Julie-Victoire DAUBIÉ qui fut la première bachelière de France, qui était Lyonnaise. Je précise que c'est même le nom qu'a choisi il y a deux ans la faculté dans laquelle j'enseigne. Madame THOUVENOT peut le confirmer. C'est une petite parenthèse. C'était plutôt sympathique et votre biographie a rappelé tout cela.

La question que je voulais poser était par rapport à la délibération qui indique qu'il s'agit d'une modification du nombre d'adjoints. Est-ce à dire que la démission de Madame Laure-Emmanuelle PRADELLE entraîne définitivement la modification du nombre d'adjoints et par voie de conséquence, la disparition du poste d'adjoint c'est la charge dont elle avait la charge, qui – si je ne m'abuse – était celui d'adjointe de quartier Grandclément/Perralière ?

Vous allez sans doute nous apporter une réponse parce que si c'est le cas, je suis un peu interrogative dans la mesure où il s'agit quand même d'un quartier avec des enjeux pour l'avenir. Il serait *a priori* souhaitable qu'il soit remplacé. Si ce n'est pas le cas, je me demande dans ce cas-là quelle a été l'utilité, non pas de Madame Laure-Emmanuelle PRADELLE, ce n'est pas elle qui est en circonstance concernée, mais le poste d'adjoint. J'attends peut-être une explication de votre part et sans doute peut-être l'élection d'un

nouvel adjoint dans les Conseils municipaux à venir puisque le tableau de modification des adjoints pose question.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une autre demande d'intervention du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble. La parole est à Monsieur Julien RAVELLO.

M. RAVELLO.- Merci, Monsieur le Maire. Ce sera aussi très rapide pour notre groupe. C'était une intervention pour remercier chaleureusement et affectueusement Laure-Emmanuel PRADELLE au nom de l'ensemble du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble. Laure-Emmanuelle, on a eu plaisir à travailler avec toi pendant ces deux ans. On a été touché par la confiance que tu nous avais accordée quand tu as rejoint notre groupe. On ne retiendra que de bons moments, ta détermination et ton engagement auprès des habitants des quartiers effectivement Grandclément, Maisonneuve, Perralière et Ferrandière. Je pense que tu auras l'occasion de poursuivre des travaux dans le cadre personnel et professionnel sur les droits culturels. Bonne continuation. Bon vent et à très vite.

M. LE MAIRE.- C'était un message personnel pour Laure-Emmanuelle PRADELLE, un message mérite du groupe VIE auquel l'ensemble de la majorité s'associe. J'ai eu l'occasion de recevoir Laure-Emmanuelle PRADELLE dans le cadre de cette décision, où elle m'a fait part de son souhait de pouvoir démissionner pour concilier des orientations professionnelles qu'elle a choisi de retenir dans le cadre de sa fonction d'enseignante et de doctorante. Cela paraît tout à fait compréhensible.

Pour l'intervention de Monsieur CHABRIER, nous avons reçu la réponse de la préfecture le 26 septembre concernant l'acceptation formelle de cette démission. Nous nous donnons un peu de temps pour décider de la manière dont nous allons réorganiser l'équipe suite à ce départ.

En l'attente, c'est Jonathan BOCQUET qui assurera de par sa délégation, la fonction d'adjoint de quartier sur les quartiers qui étaient concernés et l'on reviendra vers vous avant la fin de l'année pour présenter une organisation qui répondra à la fois à ce départ et à la nécessité d'avoir bien sûr un représentant ou une représentante, élu en charge des quartiers concernés.

En tout état de cause, si cela devait être par le remplacement d'un nouvel adjoint, ce serait nécessairement une nouvelle adjointe comme la loi nous l'impose aujourd'hui et c'est heureux. Ce n'est pas du tout un regret que j'évoque, mais ce sera simplement bien un remplacement par une adjointe si c'était le choix de notre majorité. Donc rendez-vous avant la fin de l'année pour que l'on vous indique dans quelle mesure cette organisation sera mise en place au sein de notre majorité.

Je redis encore un grand merci à Laure-Emmanuelle PRADELLE pour la qualité de son engagement. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

**- Prosper KABALO, Emilie PROST, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS,
Sabrina BENHAÏM, Stéphane COLSON et Anaïs D'HOSTINGUE ne prennent
pas part au vote -**

2 - INSTALLATION ET DÉSIGNATION DE MADAME LUCIE MASTROLORITO AU SEIN DE LA COMMISSION ÉDUCATION ET VIE SOCIALE - M. LE MAIRE

M. LE MAIRE.- Le rapport numéro 2 est l'installation et la désignation comme je l'ai évoqué dans l'introduction – cela ne valait pas installation officielle, mais il fallait bien que j'explique sa participation à notre Conseil puisqu'elle était dans la salle –, de Madame Lucie MASTROLORITO au sein de notre Conseil, mais surtout au sein de la Commission Éducation et Vie Sociale qui est proposée à notre Conseil.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

M. CHABRIER.- Monsieur le Maire, on ne prend pas part au vote comme il se doit pour ce type de délibérations qui concernent l'exécutif. Donc, toutes les délibérations sont concernées.

M. LE MAIRE.- Très bien. Le groupe Villeurbanne Progressiste ne prend pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Très bien. L'installation et la désignation de Madame Lucie MASTROLORITO au sein de la Commission Éducation et Vie Sociale sont validées.

- Adopté à la majorité -

- Prosper KABALO, Emilie PROST, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Stéphane COLSON et Anaïs D'HOSTINGUE ne prennent pas part au vote -

3 - DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANT.E.S DE LA VILLE DE VILLEURBANNE AU SEIN DES INSTANCES MUNICIPALES ET D'ORGANISMES EXTÉRIEURS – M. LE MAIRE

M. LE MAIRE.- Le rapport 236 est la désignation de représentants de la Ville de Villeurbanne au sein des instances municipales et au sein des organismes puisque ce départ a donné lieu à quelques modifications. Je n'ai toujours pas de demande d'intervention concernant ce rapport 236. Je vais le mettre aux voix.

Monsieur CHABRIER, est-ce la même position là-dessus ? D'accord. Très bien. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité –

- Prosper KABALO, Emilie PROST, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Stéphane COLSON et Anaïs D'HOSTINGUE ne prennent pas part au vote -

4 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT- ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS SITUÉS 5, RUE DOUAUMONT À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Nous avons ensuite un rapport 237 sur les garanties d'emprunt pour Alliage Habitat. C'est monsieur Jonathan BOCQUET qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je mets donc directement ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

5 - GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT-ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS SITUÉS 10, 12, RUE DES DEUX FRÈRES À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Toujours dans les garanties d'emprunt et toujours pour Alliage Habitat, c'est le rapport 247. C'est toujours Monsieur BOCQUET qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

6 - GARANTIE D'EMPRUNT BATIGERE GRAND EST - ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS SITUÉS 5, RUE FLACHET À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Garantie d'emprunt cette fois-ci pour Batigère Grand Est, c'est monsieur BOCQUET qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

7 - GARANTIE D'EMPRUNT CDC HABITAT SOCIAL SA HLM - ACQUISITION - AMÉLIORATION DE 5 LOGEMENTS SITUÉS 14, RUE HECTOR BERLIOZ À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- une garantie d'emprunt pour la Caisse des dépôts et consignations Habitat Social SA HLM, Monsieur BOCQUET rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

8 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DU LOT N° 3 SITUÉ 88 RUE HIPPOLYTE KAHN - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous avons ensuite le rapport 233, l'acquisition par voie de préemption du lot numéro 3 situé 88 rue Hippolyte Kahn. C'est Madame THOUVENOT qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

9 - ACQUISITION AMIABLE D'UNE PARCELLE SITUÉE 18 RUE DU CANADA EN LIEN AVEC LE PROJET DÉNOMMÉ MAZOYER - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Pour le rapport 234, nous avons l'acquisition d'une parcelle située 18 rue du Canada. C'est une acquisition amiable. C'est Madame THOUVENOT qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

10 - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE SUR LEQUEL PORTE LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE SUR LE PASSAGE REY - ZAC GRATTE-CIEL - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Le rapport 212 est une modification du périmètre sur lequel porte un bail emphytéotique de la Ville de Villeurbanne sur le passage Rey dans la Zac Gratte-Ciel. C'est Madame THOUVENOT qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

11 - INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE (TAM) SUR LE SECTEUR DES BUERS, DE CROIX-LUIZET ET DE FLACHET NORD - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 262. Je voyais le public qui s'inquiétait en se disant : « Que se passe-t-il ? On ne dit rien. » Chaque fois qu'il y a des interventions, nous avons une présentation un peu plus détaillée du rapport concerné. Là, on passe au rapport 262. Il s'agit de l'instauration d'une taxe d'aménagement majorée, dite TAM, sur différents secteurs de Villeurbanne.

C'est Madame Agnès THOUVENOT qui rapporte. J'ai deux demandes d'intervention et peut-être que Madame THOUVENOT en dit un mot avant que je ne donne la parole aux groupes pour les interventions.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, un petit mot d'explication pour cette délibération importante qui vise l'installation d'une taxe d'aménagement majorée dans les quartiers de Villeurbanne, les quartiers de Buers, Croix-Luizet et une partie de Flachet en l'occurrence.

Cette même délibération a été votée il y a une quinzaine de jours au Conseil de Métropole. Villeurbanne demande depuis plus de dix ans l'instauration d'une telle taxe d'aménagement majorée, car la taxe actuelle est fixée à 4,5 %. Ce qui est très insuffisant au regard des montants à financer, tant pour la commune que pour la Métropole, en termes d'équipements publics. Nous nous félicitons donc de cette position différente de l'exécutif de la Métropole.

La majoration de la taxe d'aménagement qui permettra d'atteindre un taux maximum de 20 % et permettra de financer, en adéquation avec l'ambition des programmes immobiliers, la nécessité de financer des travaux et des équipements. La Ville percevra 65 % de la majoration de la taxe au-delà des 4,5 % de la taxe de base.

Sur le secteur Buers, Croix-Luizet, ce sont environ 1400 logements qui sont attendus d'ici une quinzaine d'années environ et 46 000 mètres carrés d'activité économique.

En parallèle, un travail très fin a été réalisé en termes d'équipements scolaires, sportifs, culturels, petite enfance, d'espaces verts et de réseaux divers pour accompagner ce développement urbain. Soit, un peu plus de 43 millions d'euros de travaux de compétences Ville. La taxe permettra de collecter 13 millions d'euros environ si l'ensemble de ces logements et de ces programmes économiques sont bien réalisés.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame la première adjointe. J'ai deux demandes d'intervention, une première intervention pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Émilie PROST pour trois minutes.

Mme PROST.- Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, comme notre groupe l'a évoqué en Conseil métropolitain, nous ne pouvons que souscrire à l'élaboration d'une réflexion et à la mise en œuvre d'outils concourant au développement urbain et à l'accompagnement des communes.

En ce sens, la précédente majorité métropolitaine, en lien avec le regretté Richard YUNG issu de cette assemblée, avait ouvert la voie avec la mise en œuvre de projets urbains partenariaux, dits PUP, pour en faire un véritable outil d'aménagement permettant la sortie d'opérations et le financement des équipements publics.

Mais ici, nous notons que la méthode et les pratiques ont évolué et c'est bien ce qui ne convient pas. Nous ne reviendrons pas ici sur le défaut de concertation avec les fédérations professionnelles de l'immobilier.

Sur le fond au moins, nous n'avons pas entendu en commission municipale que la mise en œuvre de cette taxe allait conduire à une baisse du coût du foncier, bien que la délibération l'évoque, mais qui y croit vraiment ?

Si le périmètre défini à la demande de votre exécutif laisse de grandes perspectives de construction, nous nous doutons bien que ce ne sont pas les opérateurs privés qui vont accepter seuls d'amortir ce coût que nous estimons à environ 5 000 euros pour un T3, somme loin d'être négligeable dans un contexte d'inflation générale et de hausse des taux

et qui ne va pas dans le sens d'une plus grande mixité. Cela vient en contradiction avec la modération prônée du prix des logements et notamment sur un secteur qui va porter une bonne part du développement urbain de Villeurbanne.

Par ailleurs, vous allez rompre avec l'uniformité fiscale au sein de la commune et ce ne sera pas que le secteur du neuf qui sera impacté. En effet, les particuliers propriétaires occupants – car, oui, il y en aura – qui souhaiteraient édifier une extension pour loger leurs parents ou leurs enfants par exemple, seront soumis à la TAM, malgré un abattement pour les superficies inférieures à 100 mètres carrés, abattement de droit dont nous nous réjouissons, mais qui ne pourra pallier que partiellement les effets de l'augmentation substantielle de la majoration.

Toutefois, était-ce la priorité à l'heure de l'augmentation du coût des matériaux et dans une moindre mesure de celle, constante, de la taxe foncière ? Car, oui. Les propriétaires, qu'ils soient bailleurs ou occupants, contribuent déjà aux équipements publics par le mécanisme de cette taxe, mais cette fois de manière équitable au sein de la commune.

Alors que votre engagement était – sauf erreur – de ne pas augmenter les impôts locaux, cette TAM n'est donc finalement qu'un impôt supplémentaire mis sur le dos des accédants à la propriété dans le neuf et de quelques propriétaires occupants qui vont contribuer plus que leurs voisins quelques rues plus loin.

Enfin, les équipements listés en annexe de la délibération ne seront pas réalisés avant 2035 pour certains, malgré l'accord de principe de la Métropole dont on nous assure. Quelle est la valeur de ce document informatif annexé ?

C'est là grande différence avec le PUP qui définit un affichage clair et précis des infrastructures à financer, avec une temporalité à respecter sous peine d'un retour de perception de l'indu.

Enfin, on nous assure que des PUP vont pouvoir continuer à être mis en œuvre sur d'autres secteurs de Villeurbanne, notamment sur le site d'ACI. C'est donc que l'outil n'est pas aussi inutile ou inopportun.

Si nous ne méconnaissons pas les difficultés liées au financement des équipements, notamment dans le contexte actuel, cela ne saurait tout justifier. Nous ne cautionnons pas les effets potentiels de cette majoration, pas plus que l'absence de concertation avec les professionnels, la temporalité inadaptée, le périmètre incohérent et enfin, l'incertitude sur les délais de financement des équipements majeurs.

Pour toutes ces raisons, en raison de ces nombreuses incohérences, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une intervention pour l'ensemble des groupes de la majorité qui sera portée par Madame Béatrice VESSILLER.

Mme VESSILLER.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, la taxe d'aménagement est une fiscalité de l'aménagement payée à la collectivité compétente en urbanisme par toute personne obtenant une autorisation d'urbanisme, les promoteurs immobiliers comme les particuliers, sur les immeubles de logement, les maisons, comme sur les bâtiments d'activités ou de bureaux.

Compte tenu du dynamisme de la construction sur plusieurs secteurs du territoire métropolitain, dont une partie de Villeurbanne, la Métropole en lien avec la Ville et la Ville de Lyon par ailleurs, a décidé de majorer ce taux comme le permet la loi, afin d'avoir une recette plus importante pour financer les équipements publics comme l'a expliqué Madame THOUVENOT.

Je me permets, chers collègues, de vous indiquer que certes, nous n'avons pas au niveau de la Métropole, fait de concertation avec les professionnels de l'immobilier, mais fait de l'information. D'autant que les professionnels de l'immobilier avec qui nous avons échangé fin 2021, nous avaient exprimés, y compris quand j'étais avec le Président de la Métropole, que la TAM donnait une certaine lisibilité alors que le PUP qui est un outil que nous continuerons à employer en effet, est calculé au cas par cas. Il nécessite un bilan particulier, tandis que la TAM donne une visibilité et une prévisibilité aux promoteurs immobiliers et les professionnels ne sont pas du tout opposés à avoir cette visibilité sur un secteur beaucoup plus large.

Cette hausse de fiscalité de 4,5 à 20 % ne doit évidemment pas se traduire par une hausse des prix des logements, des bureaux ou des locaux d'activité pour l'utilisateur final ou pour le ménage achetant un appartement, mais elle doit permettre aux promoteurs de négocier à la baisse les prix d'achat du foncier. La rente foncière sera ainsi mieux redistribuée vers les collectivités plutôt que vers les propriétaires fonciers qui n'arrêtent pas depuis plusieurs années, de voir leurs plus-values se renchérir avec les augmentations scandaleuses des prix du foncier.

Nous décidons ainsi d'une mesure de rééquilibrage qui va *in fine* vers plus de justice sociale. Nous voulons saluer ici, Monsieur le Maire et Madame l'adjointe, votre volonté sans réserve de vous emparer de cette possibilité pour un secteur assez important sur Villeurbanne, dont les besoins sont clairement identifiés avec des équipements publics qui seront à réaliser. S'ils ne l'étaient pas, les personnes ayant payé la TAM seraient en droit de demander en effet des comptes sur le fait qu'ils auraient financé des équipements non réalisés. Je vous rassure sur ce plan, Madame PROST.

Cette augmentation donne une lisibilité aux promoteurs. Je le répète. Cela donne les moyens à la Ville. C'est particulièrement important pour notre Ville qui a connu ces dernières décennies, une croissance démographique très importante sans que la croissance équivalente des équipements publics ne suive. Nous le savons. Le retard est parfois important. Ce nouveau levier fiscal sera l'un des moyens de le rattraper.

Le secteur retenu pour Villeurbanne, celui de Buers, Croix-Luizet et Flachet Nord, est un secteur de forte pression, où la construction de logements et le développement d'activités économiques seront importants. Le choix d'y majorer la taxe est donc tout à fait pertinent, non seulement au regard des enjeux financiers déjà évoqués, mais aussi des enjeux d'aménagements urbains tels qu'ils sont posés dans le SCOT en cours de révision, où la sobriété foncière et le concept de « zéro artificialisation nette » sont des sujets majeurs pour les 10 à 20 ans qui viennent, préserver les espaces agricoles et naturels notamment périphériques tout en accueillant du logement et de l'activité dans les secteurs déjà urbanisés, bien desservis par les transports en commun, avec un objectif renforcé et renouvelé de qualité des logements (qualité d'usage, confort d'hiver et d'été, matériaux sains et naturels...), avec des espaces de nature publics, généreux, mais aussi des espaces

de nature privés, avec les équipements et services publics nécessaires, des mobilités non polluantes. Ce qu'on l'on peut appeler aussi « du bon usage de la densité » dans une ville apaisée et respirable.

Vous l'aurez compris. La taxe d'aménagement majorée est ainsi un outil financier intéressant au service de nos politiques publiques et notamment, cet outil contribue à fabriquer la ville de la transition écologique et solidaire que nous souhaitons toutes et tous. Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Madame la première adjointe.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Madame PROST, je vais vous répondre sur un certain nombre d'éléments. Sur l'estimation financière que vous avez effectuée, 5 000 euros sur un achat autour de 300 000 euros, je pense que le propriétaire qui négocie un T3 aujourd'hui à 4 800 euros du mètre carré dans le neuf saura trouver les 5 000 euros de négociation avec le promoteur si celui-ci cherche réellement à vendre. Donc, je ne suis pas trop inquiète sur cette taxe majorée qui serait répercutée sur les prix de vente.

Aujourd'hui, je suis plutôt inquiète – comme le soulignait Madame VESSILIER – sur les prix du foncier qui sont la réelle cause de l'incapacité des ménages à pouvoir acheter des logements. Aujourd'hui, on a un enjeu important de pouvoir planifier, de pouvoir permettre en effet qu'un certain foncier puisse être mis en construction. C'est bien l'objet de cette taxe d'aménagement majorée. C'est de donner de la lisibilité dans le diffus, dans la production de logements dans le diffus qui représente aujourd'hui 60 % de la production de logements dans une ville comme Villeurbanne. Les zones d'aménagement concertées, les PUP, nous en faisons certes une publicité et une communication plus importante, mais c'est finalement une part bien moins importante de la production de logements.

Le deuxième avantage de la taxe d'aménagement majorée est aussi de nous permettre de lancer des opérations phasées dans le temps sans faire partir des morceaux de ville de manière extrêmement conséquente, pour lesquels les équipements de proximité ne permettent pas de soutenir la croissance démographique. Cela permet de lancer quelques logements par-ci et par là, une opération de 30 logements dans une rue, 30 logements ailleurs et donc, de permettre une constructibilité. Nous avons un enjeu majeur aujourd'hui à permettre que la filière de la construction ne se désagrège pas puisqu'aujourd'hui sur la Métropole, nous voyons un vrai ralentissement de la construction.

Nous estimons au contraire que cette taxe d'aménagement majorée, au lieu de geler des pans entiers de la ville, va permettre de lancer un certain nombre d'opérations.

J'ai entendu la petite musique, notamment de certains promoteurs. À l'échelle peut-être individuelle, certains promoteurs ne sont pas satisfaits puisqu'ils doivent en effet retravailler leurs bilans. Collectivement, les promoteurs immobiliers ne sont pas exactement sur cette même longueur d'onde. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Thouvenot. Peut-être juste un mot rapide sur ce qui vient d'être évoqué parce qu'il ne suffit pas d'affirmer quelque chose pour que cela devienne vrai. Le fait de dire que tout cela a été fait sans aucune concertation vous

appartient. En tout cas, la Métropole et la Ville considèrent qu'il y a eu des échanges avec les acteurs concernés et que si cela n'a pas pris la forme d'une concertation au sens strict du terme, ces échanges ont eu lieu.

Il y a un public. Il y a la presse qui n'est pas forcément très au fait de ce sujet extrêmement technique. Je voudrais aussi dire que les PUP mobilisent bien davantage les promoteurs aujourd'hui dans cette fiscalité que vous évoquez et que les participations à un PUP au mètre carré peuvent être parfois de l'ordre de 250 euros du mètre carré. Là, on fait une petite division rapide du chiffre que vous mobilisez, qui me semble à peu près correct. On parle de l'ordre de 60 à 70 euros du mètre carré pour une fiscalité que vous trouvez extrêmement importante, presque insupportable en tout cas pour les promoteurs.

Il est vrai qu'aujourd'hui, cette décision est aussi facilitée par l'inconséquence d'un certain nombre d'entre eux qui font de la surenchère et qui sont prêts aujourd'hui à acheter des mètres carrés de charges foncières aux alentours de 2 000 euros du mètre carré quand dans les années 2010 – ce n'est pas si vieux que cela –, on était aux alentours de 600 euros. Quand les promoteurs et les vendeurs sont capables de trouver les moyens de s'échanger des biens à cette hauteur-là, cela ne me choque pas que sur l'ensemble de ces transactions, on en prélève 13 millions pour construire des salles de classe, des équipements sportifs et des crèches. À mon avis, c'est à ce prix-là que l'on aura une ville de qualité et c'est bien dans cette orientation-là que nous allons.

Par ailleurs, depuis que cela a été voté au Conseil de la Métropole, je n'ai pas vu beaucoup de promoteurs qui est allé voir Madame THOUVENOT en disant : « On ne va plus construire sur votre ville. » Donc, ne rentrons pas non plus dans une forme de jeu un peu de théâtralisation de cette séquence-là. J'ai entendu Monsieur LE FAOU au Conseil métropolitain. Je crois que l'on partage une vision partagée de continuer à construire, mais pas à n'importe quel prix et pas avec n'importe quelles règles du jeu. Quand on ne peut pas faire un PUP, il y a une taxe complémentaire qui est demandée pour participer à l'effort de construction.

Les promoteurs ne sont pas vent debout contre cette mesure. Ils sont interrogatifs sur ce que cela va générer sur les prix du foncier. On va les accompagner là-dessus. Ils étaient tout autant interrogatifs et inquiets quand Gérard COLLOMB avait mis en place le secteur de mixité sociale qui imposait 25 % de logements sociaux sur l'ensemble de la Métropole. On a entendu exactement les mêmes interventions : « Vous allez faire payer aux autres votre effort de mixité », etc.

Je pense qu'il faut raison garder. On va aussi regarder ce qu'il se passe dans les années à venir concernant la production. Nous souhaitons que finalement, cette évolution des prix du foncier n'aille pas exclusivement dans les poches des propriétaires fonciers, mais que cela participe à l'effort collectif dans la construction des équipements qui font la qualité de cette ville. Croyez que 13 millions de recettes en perspective pour nos collectivités, ce n'est pas neutre dans les temps actuels.

Voilà pour ce rapport concernant la taxe d'aménagement majorée. Je vais donc le mettre aux voix sans beaucoup de surprise puisque chacun a dit qu'elle était sa position. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

- Adopté à la majorité -

- Prosper KABALO, Emilie PROST, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS,
Sabrina BENHAÏM, Stéphane COLSON et Anaïs D'HOSTINGUE votent contre-

12 - POURSUITE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS (POPAC) POUR LA PÉRIODE 2022-2024 - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Nous passons à une autre délibération rapportée par Madame Agnès THOUVENOT, la poursuite du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés – l'acronyme est POPAC – pour la période 2022-2024. J'ai une demande d'intervention. Est-ce que vous en dites un mot, Madame THOUVENOT ?

Mme THOUVENOT.- Un mot très rapide pour dire que nous avons délibéré il y a juste un an sur l'adhésion à ce dispositif métropolitain d'accompagnement des copropriétés. Maintenant, c'est la signature d'une convention pour mettre en œuvre d'un point de vue plus opérationnel, cette veille des copropriétés pour identifier les copropriétés qui seraient fragiles, avant d'avoir des copropriétés qui se retrouveraient en plan de sauvegarde comme nous avons par exemple à la copropriété Saint-André.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Les Écologistes. Monsieur Lotfi DEBBECHE, la parole est à vous.

M. DEBBECHE.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, si la gestion d'une copropriété au quotidien relève de la sphère privée, certaines copropriétés sont en difficulté financière, conduisant à la dégradation du bâti, à l'endettement des résidents, qu'ils soient propriétaires ou locataires, avec des problèmes de sécurité et de salubrité constituant un vrai enjeu public.

En effet, nombre de copropriétés présentent des situations de fragilité socio-économique, avec des locataires, voire des propriétaires aux revenus très modestes ou de pauvreté. En France, les copropriétaires représentent 21 % du parc des logements. Soit, plus de 8 millions de logements, dont 684 copropriétés totalisant 56 000 logements en difficulté. Là, on parle des données officielles du gouvernement en 2020.

Au 1^{er} janvier 2022, la ville de Villeurbanne compte 1 875 copropriétés, dont 7 ont déjà été identifiées comme présentant des signes de vulnérabilité par la veille et observation des copropriétés. Villeurbanne est soucieuse de cet enjeu, car agir sur le logement, c'est aussi agir sur la justice sociale. On sait que c'est le premier poste budgétaire du budget des familles, en particulier lorsqu'elles sont modestes.

La Ville intervient encore sur des copropriétés fragiles, dont la plus importante – comme vous venez de le rappeler, Agnès – est la résidence Saint-André concernée aujourd'hui par un plan de sauvegarde d'envergure, couvrant les années de 2019 à 2024 et qui a fait l'objet d'une délibération que nous avons votée récemment.

En complément des dispositifs existants d'intervention sur le parc privé, l'objet de la présente délibération est de suivre à titre préventif, la situation d'autres copropriétés de Villeurbanne, de plus petite taille et présentant des difficultés techniques ou sociales, en secteurs politique de la ville ou dans le diffus. Cela consiste en un travail de

connaissance, de repérage, de veille et d'observation des difficultés pouvant déboucher sur la réalisation de diagnostics plus poussés, conduisant à des actions à définir en partenariat.

Il peut aussi s'agir de mettre en place un premier accompagnement des copropriétés identifiées dans le cadre de cette nouvelle mission portée par la Métropole avec le concours financier de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat et de la Caisse des dépôts et consignations. Ce modèle pluripartenarial ne s'est pas encore développé à Villeurbanne. Pourtant, il nous paraît adapté à la prise en charge et à l'anticipation de certaines difficultés que peuvent rencontrer les copropriétés. C'est pourquoi il nous paraît essentiel de soutenir le présent programme qui couvre les années de 2022 à 2024, avec une participation de la ville certes modeste, mais qui permet d'initier le dispositif et qui est appelé à s'adapter aux besoins à moyen terme.

Nous voterons donc évidemment la présente délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Cela appelle-t-il une réponse de votre part ? Très bien. Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

13 - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE (CTMO) AVEC SYTRAL MOBILITÉS – PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE TRAMWAY T6 ENTRE LES HÔPITAUX EST ET LA DOUA - Mme Agnès THOUVENOT et Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- Pour le rapport 242, on n'a pas de demande d'intervention, mais c'est quand même une délibération qui revêt un caractère assez important puisque finalement, il valide le lancement du projet de la ligne T6 sur notre ville et je vais demander à Agnès THOUVENOT et à Pauline SCHLOSSER de nous présenter rapidement cette délibération.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Nous aurons en effet une présentation à double voix avec ma collègue, Pauline SCHLOSSER, car l'objet est autant un sujet d'urbanisme que de mobilité. Je regrette un peu qu'il n'y ait pas de demande d'intervention de la part des groupes politiques, car – comme le soulignait Monsieur le Maire – c'est finalement la délibération qui lance du point de vue opérationnel sur le territoire de Villeurbanne, la construction du T6. Peut-être est-ce dû au nom barbare de cette délibération, convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) entre le SYTRAL et la Ville pour la construction du tramway T6.

En tout cas, elle n'en porte pas moins une vision renouvelée de la fabrique de la ville, tant la construction du tramway on va permettre de renouveler le cadre de vie et les mobilités. On ne parlera pas ici du choix du tracé, mais plutôt du travail très fin qui a eu lieu depuis maintenant plus de 18 mois entre la Ville et le SYTRAL, pour que l'insertion du T6 dans la ville soit également une amélioration de la qualité urbaine, la requalification, la martialité de la ville, la végétalisation et l'éclairage.

De par l'imbrication des compétences et des enjeux de coordination de travaux, il est plus efficace que le SYTRAL assure la totalité des travaux et que la Ville reverse une

contribution au SYTRAL pour la prise en charge de ce qui relève de ses compétences, un montant qui s'élève à 4 millions d'euros. C'est l'objet de cette convention. Une délibération similaire a été prise il y a deux semaines à la Métropole pour ce qui relève de ses compétences. Je laisse Pauline SCHLOSSER compléter.

Mme SCHLOSSER.- Merci. Au-delà de sa réalisation, l'infrastructure du tramway, avec la création d'un site propre, des quais, de stations et des équipements associés, le tramway va traverser la ville du sud au nord. En fait, c'est une véritable requalification urbaine que permet ce nouvel équipement. Ce sont des infrastructures d'éclairage public, des espaces verts paysagers, de la réfection de la fontaine du parc du centre, de l'œuvre de VARINI, des horodateurs prévus sur le parcours de T6. Nous prévoyons aussi la fibre optique qui dessert les équipements municipaux et les points de vidéosurveillance.

Le tramway va permettre également de réduire drastiquement certains îlots de chaleur. Pas moins de 300 arbres vont être plantés tout au long du parcours. Aujourd'hui, le long du tracé, l'ensemble de la voirie et des toitures des bâtiments sont connectées au réseau d'assainissement unitaire de la Métropole. À l'horizon T6, toitures et voiries seront déconnectées du réseau et directement infiltrées grâce au dispositif de gestion des eaux pluviales intégrée dans et sous l'espace public. Soit, environ 7 hectares à peu près désimperméabilisés.

Les trottoirs seront plus larges. Les abaissées de trottoirs seront systématiques aux passages piétons pour une meilleure accessibilité et une meilleure marchabilité. Tout au long du parcours, vont être déployés des cheminements cyclables sécurisés permettant de faire un tramway non seulement une forme de transport en commun, mais aussi une forme de déplacement en vélo.

C'est aussi le plan de circulation qui est revu. La place Grandclément et l'avenue du Général Leclerc passent en sens unique pour ne citer qu'un seul secteur. C'est aussi un travail fin d'organisation des plans de circulation à l'échelle de chacun des quartiers, pour éviter que les petites rues deviennent des routes de transit.

Pour terminer, je veux saluer encore une fois le travail avec les équipes du SYTRAL dans des modalités de travail renouvelées, notamment autour d'ateliers d'élus réguliers qui permettent de faire des allers-retours entre le point du SYTRAL qui porte l'efficacité du transport en commun et la ville qui porte aussi l'enjeu du cadre de vie. Ces allers-retours permettent de construire des solutions de meilleure qualité dans le cadre de décisions qui sont ajustées et sécurisantes pour les élus que nous sommes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci en tout cas d'avoir pris le temps de nous présenter ce rapport extrêmement important pour notre ville. Je pense que le lapsus révélateur sur le Général De Gaulle et le Général Leclerc est que Pauline SCHLOSSER était déjà en projection sur T9 qui s'arrêtera au rond-point Charles De Gaulle. Donc, elle est parfaitement excusée puisqu'elle suit ses dossiers de très près et que cela arrive de faire parfois un lapsus entre deux lignes de tram extrêmement importantes pour notre ville.

Je veux quand même féliciter, y compris remercier les équipes précédentes puisque c'est un dossier qui a été engagé dès 2014. On en arrive à une phase opérationnelle qui nous a permis, par exemple, de présenter aux habitants et aux habitantes de Grandclément le 29 septembre dernier, les impacts sur le quartier et les modifications à venir. C'est une

bonne nouvelle pour notre Ville et pour notre Métropole.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Cédric VAN STYVENDAEL ne prend pas part au vote -

14 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME - 268 RUE FRANCIS DE PRESSENSÉ - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 231, la participation de la Ville au financement du logement social et du logement d'insertion. C'est Madame Melouka HADJ-MIMOUNE qui rapporte. J'ai trois demandes d'intervention. Madame HADJ-MIMOUNE, souhaitez-vous dire un mot de la délibération ?

Mme HADJ-MIMOUNE.- Je vais écouter les interventions et j'apporterai des compléments s'il en faut ou pas.

M. LE MAIRE.- Très bien. Trois demandes d'intervention, la première pour le Cercle radical et Place publique, Monsieur Frédéric VERMEULIN.

M. VERMEULIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, je précise simplement que je lis l'intervention de Katia BUISSON en son absence. Il faut quand même rendre à Cléopâtre ce qui est à Cléopâtre.

Le vote de cette délibération en matière de logement est l'occasion pour notre groupe, de revenir bien sûr sur cette pierre angulaire de toute politique publique. L'accès à un logement est bien souvent le préalable à l'accès effectif à d'autres droits, à un travail, à une vie privée. Il faudrait donc que le logement soit au cœur des politiques à tous les échelons, à commencer par l'État.

Il a pourtant fallu attendre deux mois avant qu'un ministre délégué au logement ne soit nommé dans le gouvernement actuel. La tâche est immense et les collectivités locales doivent avoir de plus grands moyens d'agir.

Quand près de la moitié des Français seraient éligibles à une demande de logement social et que la part de logements sociaux est d'environ 15 % dans le pays, l'insuffisance est criante. Nous comptons encore aujourd'hui plus de 4 millions de personnes mal logées en France.

Villeurbanne prend sa part. Nous sommes à plus de 27 % de logements sociaux.

Seulement, nous sommes encore dans une Métropole où certaines communes refusent de remplir leurs obligations légales en la matière. Elles préfèrent payer plutôt que de faire preuve de responsabilité, de solidarité et tout simplement d'humanité.

Le gouvernement se trompe également quand il pense que le marché privé permettra de répondre à la plupart des demandes. La main invisible ne régule pas. Elle perpétue les privilèges de classe.

Le logement ne peut pas échapper aux règles que nous nous sommes données en commun. Il doit être ce que nous avons en commun. Ce n'est pas le Far West. C'est la base du pacte qui nous lie.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, « depuis 2008 et la crise des subprimes, le marché autour du logement ne cesse de faire de la spéculation et de jouer avec un bien commun ». La répression des fraudes a été saisie pour enquêter sur les manquements à l'encadrement des loyers. Nous nous en félicitons. Nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Communistes et Républicains, Madame Antoinette BUTET.

Mme BUTET.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, cher(e)s collègues, cette délibération s'inscrit dans l'action que mène notre municipalité pour le développement du logement social et du logement d'insertion. Il va de soi que nous y sommes favorables.

Je profite de cette occasion pour évoquer la tribune parue le 24 septembre dernier dans le Journal du dimanche, signée par plusieurs élus de gauche, parmi lesquels Ian BROSSAT et Agnès THOUVENOT ici présente, qui appelle le gouvernement à se saisir de la question du logement.

Pour certaines personnes, le logement est un besoin. Pour d'autres, c'est une rente, un placement financier qui doit dégager du profit. De cette situation naît la crise du logement qui exclut les ménages les plus modestes des centres des grandes agglomérations, une dynamique de gentrification qui dure depuis près de 20 ans.

Les prix des logements flambent. En dix ans, ils ont augmenté de 50 % à Villeurbanne. C'est pour répondre à cela que nous avons mis en place l'encadrement des loyers en novembre dernier.

Malgré cela, trop de propriétaires ne jouent pas le jeu et continuent d'imposer des tarifs excessifs à leurs locataires. Parce qu'ils ne peuvent payer des loyers de plus en plus élevés, de nombreux habitants sont obligés de quitter leur ville pour aller s'installer de plus en plus loin.

C'est une question de justice, mais pas seulement. Les personnes de plus en plus éloignées de leur travail, c'est plus de trajets, plus de bouchons, plus de pollution.

L'État se refuse à contrôler le respect de la loi. Aucune enquête n'est effectuée. Il faut déposer un recours pour obtenir l'intervention de la préfecture. Monsieur le Maire a demandé à la Répression des fraudes d'enquêter sur ces infractions. Au niveau de la Métropole, plusieurs agents ont été recrutés pour aider les locataires à faire respecter leur droit.

Garantir le droit à la ville est donc un combat quotidien, que Villeurbanne mène avec une grande énergie. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Monsieur Antoine PELCE pour le groupe Socialistes et citoyens, citoyennes, Villeurbannaises, Villeurbannais.

M. PELCE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la crise du logement que nous traversons perdure et s'intensifie malgré le volontarisme de certaines

collectivités, dont la Métropole de Lyon et Villeurbanne. C'est ici que sont expérimentés par exemple, l'encadrement des loyers et les baux réels solidaires pour permettre aux habitantes et aux habitants d'accéder au marché immobilier de droit commun.

Il demeure que des propriétaires et certains professionnels de l'immobilier ne respectent pas les règles de l'encadrement des loyers. Pour les locataires, les voies de recours sont trop compliquées et risquées. Donc, ils renoncent à dénoncer les abus par crainte de perdre leur logement.

Notre groupe tient aussi à saluer la saisine par Monsieur le Maire des services de la Répression des fraudes, ainsi que la CCI, pour mettre un terme à ces pratiques. Gageons que cette alerte sera suivie de faits par les services de l'État.

Dans une étude publiée la semaine dernière, l'agence nationale du contrôle du logement social nous rappelle combien la demande de logement social et aussi un véritable parcours du combattant. La file d'attente pour obtenir un logement continue de s'allonger. Sur les 3,4 millions de demandes, à peine 11 % ont trouvé satisfaction sur une année.

Réunis en congrès il y a deux semaines, tous les acteurs du monde HLM sont unanimes sur la gravité de la situation. Le retard accumulé est énorme et la dégradation de l'économie que nous traversons impacte aussi les capacités d'investissement des bailleurs sociaux. Un effort considérable est attendu de la part de l'État pour relancer la production de logements.

Nous pouvons et devons aller toujours plus loin dans cette lutte contre la spéculation foncière qui tire indûment les prix vers le haut. Le plafonnement des prix du foncier en zone tendue ne doit plus être un tabou.

Le mois dernier marquait aussi la signature du premier permis de construire de la ZAC Gratte-Ciel nord. C'est l'occasion de rappeler que la question du logement se pense sur le temps long. la vraie première pierre est l'ambition de proposer un logement digne et abordable à chacun et chacune.

Nous voterons en faveur de la participation de la Ville au financement du logement social et d'insertion proposé par le rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame HADJ-MIMOUNE, souhaitez-vous répondre ? Ce n'étaient pas forcément des interventions complètement en lien avec l'objet de la délibération. On comprend bien qu'il y a eu un souhait de parler de logement au lendemain de ce congrès HLM qui s'est tenu dans notre agglomération, mais c'est aussi parfois l'objet de ces Conseils que d'élargir un peu le propos sur des politiques nationales.

Vous avez indiqué la Tribune qui a été signée par Agnès THOUVENOT et Ian BROSSAT, y compris Renaud PAYRE, vice-président en charge de la Métropole de Lyon. Bien sûr, je m'associe aux craintes qui sont les vôtres.

Même si ce n'est pas souvent que je suis amené à avoir des propos très positifs sur ce gouvernement actuel, j'ai envie de faire un peu confiance à Olivier KLEIN, le ministre qui a été nommé sur ces sujets-là, encore quelques semaines en tout cas parce que c'est un fin connaisseur de nos mécanismes. J'espère que c'est un signal que veut envoyer ce

gouvernement après sept ans d'inaction totale, non pas pour ce gouvernement, mais aussi pour celui d'avant, en matière de politique du logement.

Il est attendu. Il le sait. On verra dans les semaines qui viennent si les mesures sont à la hauteur du formidable défi dans un logement digne pour chacune et pour chacun sur l'ensemble de ce territoire.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Antoine COLLIAT et Cédric VAN STYVENDAEL ne prennent pas part au vote-

15 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 252, révision du cadre du personnel. Monsieur Olivier GLUCK rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

16 - ACTUALISATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE DE LA COLLECTIVITÉ - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Le rapport 228, l'actualisation des ratios d'avancement de grade de la collectivité. C'est toujours Monsieur GLUCK qui rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

17 - CONVENTION 2022 VILLE DE VILLEURBANNE-ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE AU SERVICE MUNICIPAL DE SANTÉ SCOLAIRE - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Le rapport 224, une convention entre la Ville de Villeurbanne et l'éducation nationale relative au service municipal de santé scolaire.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

18 - RECONDUCTION DU DISPOSITIF « PETITS DÉJEUNERS » SUR LE GROUPE SCOLAIRE ALBERT CAMUS - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Le rapport 225, la reconduction d'un dispositif « petits déjeuners » sur

le groupe scolaire Albert CAMUS.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

19 - CONVENTION ET TARIFICATION DES PRESTATIONS REPAS ET GOÛTERS DE LA CUISINE CENTRALE SAINT-JEAN À DESTINATION DES PERSONNES MORALES - M. Alain BRISSARD

M. LE MAIRE.- Le rapport 249 sur la tarification des prestations repas et goûter de la cuisine centrale à destination des personnes morales. Je n'ai pas de demande d'intervention. C'est monsieur Alain BRISSARD qui rapporte.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

20 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMIE) POUR L'ANNÉE 2022 - Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- Le rapport 264, la convention entre la Ville de Villeurbanne et la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi pour l'année 2022. Madame Caroline ROGER-SEPPI rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai deux situations de déport, monsieur Paul CAMPY et Laura GANDOLFI.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Paul CAMPY et Laura GANDOLFI ne prennent pas part au vote -

21 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI (MMI'E) - Mme Caroline ROGER-SEPPI

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 240, l'approbation de l'avenant numéro 5 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi. C'est toujours Madame Caroline ROGER-SEPPI qui rapporte.

L'objet est un proche de celui précédent, on a toujours les déports de Paul CAMPY et Laura GANDOLFI.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Paul CAMPY et Laura GANDOLFI ne prennent pas part au vote -

22 - AVENANT 2022 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2022 AVEC L'ASSOCIATION LE BOOSTER DE SAINT-JEAN - Mme Aurore GORRIQUER

M. LE MAIRE.- Rapport 244, l'avenant 2022 à la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 avec l'association Le Booster de Saint-Jean. C'est Madame Aurore GORRIQUER qui rapporte. J'ai deux demandes d'intervention. Madame GORRIQUER, souhaitez-vous en dire un mot avant les interventions ?

Mme GORRIQUER.- Oui. Je vais faire une rapide présentation et je répondrai ensuite si besoin.

Le Booster est une association régie par la loi de 1901 et créée en février 2017 au service du développement du territoire, en lien avec les habitants, les entreprises et les collectivités territoriales. Elle a pour objectif de sécuriser et d'accélérer l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée sur Villeurbanne.

Les missions du booster n'ont pas évolué depuis le début de l'expérimentation. C'est une association ressource pour le Comité local pour l'emploi qui lui délègue des tâches opérationnelles en complémentarité avec le service public de l'emploi comme la gestion des files d'attente ou la construction de nouvelles activités.

Dans les mois et années à venir, il pourrait y avoir une évolution du rôle du Booster. La Métropole a déjà trois territoires habilités Territoire zéro chômeur, bientôt quatre si le quartier des Brosses l'est aussi. On souhaite donc créer une coopération à l'échelle métropolitaine entre les comités locaux.

Le Booster pourrait être l'un des animateurs de cette coopération. Certaines activités pourraient être spécifiques à chaque territoire, mais d'autres pourraient être partagées. On pourrait imaginer une complémentarité sur des principes d'économie circulaire. Je laisse la parole à mes collègues.

M. LE MAIRE.- C'est moi qui le fais si vous le permettez, Madame GORRIQUER. J'ai donc deux demandes d'intervention, d'abord pour le groupe Communistes et Républicains, monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG.

M. HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Madame la rapporteure, cher(e)s collègues, comme il a été dit par Madame la rapporteure, l'association « le Booster de Saint-Jean » a été créée en 2017 pour contribuer au développement du quartier Saint-Jean, notamment dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée ».

Depuis, Villeurbanne lui verse une subvention annuelle de 14 000 euros pour soutenir son action. L'année dernière, cette somme a doublé pour atteindre 29 000 euros.

Ce soir, l'association demande à la Ville de lui verser 209 000 euros. Soit, près de 15 fois le montant habituel de subvention, réparti comme suit : 125 000 euros pour le quartier Saint-Jean et 84 000 € dans le quartier des Brosses.

Cette hausse vertigineuse s'explique *a priori* par la redéfinition des missions du « Booster ». D'abord, l'association veut étendre son action au quartier des Brosses, ainsi qu'à l'ensemble de la Métropole. Ensuite, l'association veut accompagner de nouveaux projets concernant les Pôles « Booster de Talents » et le « Booster d'activité ». Enfin, ledit « Booster » prévoit une forte croissance de son équipe opérationnelle et une redéfinition de sa gouvernance.

Loin d'évacuer les réserves que nous avons déjà exprimées, ces évolutions nous posent une série de questions et de réserves nouvelles.

Nous craignons que le « Booster » se substitue progressivement au Collectif local d'emploi qui est censé piloter l'expérimentation, et donc que l'expérimentation échappe de plus en plus au contrôle de ses membres et de la Municipalité.

En particulier, cela limite le rôle de régulation dit « négatif » du Comité local pour l'emploi ou autrement dit, sa mission de contrôler la non-concurrence des activités sur le territoire, tant en termes d'emplois publics que privés.

Les modalités de gestion de la file d'attente des personnes volontaires en recherche d'emploi soulèvent des interrogations. Au final, cela risque de se traduire par l'adoption de critères de sélection des chômeurs de longue durée qui doivent en passer d'abord par un entretien individuel avant de voir l'éligibilité de leur candidature examinée par un Comité dit « d'agitation » du « Booster » qui se tient une fois par mois alors que l'embauche est censée être inconditionnelle.

Ensuite, la création d'une « entreprise à but de formation » pour l'insertion des jeunes les plus invisibles nous pose également question.

Nous sommes franchement réservés sur la création de la troisième EBE dénommée « Engagés ». Cette « plateforme territoriale de compétences » propose de mettre à disposition des entreprises privées des salarié(e)s pour réaliser des prestations supplémentaires, mettant ces salarié(e)s en situation de sous-traitance, avec le risque déjà évoqué de constitution d'une sorte d'agence d'intérim « *low cost* ».

Enfin, nous sommes circonspects sur le programme d'action du « Booster » qui vise aujourd'hui à s'occuper également de l'animation d'un « Comité stratégique métropolitain » et d'un « Comité technique métropolitain » apparemment sans lien avec les Comités Locaux pour l'Emploi.

En plus de ce catalogue d'actions passées et futures, nous aurions aimé disposer d'un véritable bilan des actions portées par le « Booster de Saint-Jean » auprès des chômeurs de longue durée pour pouvoir nous prononcer en toute objectivité sur cette subvention.

Vous l'aurez compris, nous restons sceptiques sur l'organisation de ce « Booster » qui semble s'éloigner de ses missions originelles et contribue à empiler les structures dans une sorte de « fuite en avant » incontrôlée. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

J'ajoute qu'en matière de lutte contre le chômage de longue durée, notre priorité va évidemment à la défense du Service Public de l'emploi qui a été bien mis à mal par des décennies de contre-réformes libérales.

De même, il va de soi que nous sommes opposés à la réforme de l'assurance chômage portée par le gouvernement, qui constitue une véritable attaque contre les droits des chômeurs sans s'attaquer aux causes du chômage.

À ce sujet, nous avons des propositions pour que le monde du travail reprenne en main son destin. C'est tout l'objet du débat que nous organisons lieu le 5 novembre prochain à 14 heures au CCVA, en présence de Bernard FRIOT, économiste connu pour son projet de salaire à vie et son réseau salariat.

Je vous remercie de votre attention et vous attends nombreuses et nombreux à cette initiative.

M. LE MAIRE.- Merci. C'était la minute publicité de Cyril HAULAND-GRONNEBERG pour les événements organisés par le Parti communiste à Villeurbanne. Cela me permet presque d'être d'accord au moins avec votre conclusion, sinon le reste de votre intervention. La parole est au groupe Les Écologistes. Pauline SCHLOSSER, vous avez la parole.

Mme SCHLOSSER.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Saint-Jean a été choisi début 2017 comme territoire expérimental de lutte contre le chômage de longue durée dès la mise en place du dispositif national. Villeurbanne a toujours été à la pointe de l'innovation sociale et cette labellisation en a été une nouvelle preuve.

Le conventionnement pour un autre Territoire zéro chômeur de longue durée aux Brosses serait la confirmation que notre ville est reconnue à la fois comme adaptée à ce dispositif, mais aussi qu'elle y met une volonté qui n'a jamais failli, faibli, notamment grâce au travail fourni depuis plus de cinq ans par le Booster Saint-Jean.

Aujourd'hui, il s'agit de confirmer que notre commune – j'emploie bien ce terme sciemment – ne laisse personne au bord du chemin à Saint-Jean ou demain, aux Brosses. Nous devons aider certains de nos administrés qui ont besoin à un moment d'être un peu plus épaulés, suivi afin de mettre le pied à l'étrier si vous me permettez l'expression. C'est ce que l'on appelle une commune. Nous sommes une communauté et nous nous entraïdons.

L'avenir du booster passe aujourd'hui par une augmentation de notre aide suite à plusieurs choses. Tout d'abord, à la fin de la mise à disposition du directeur de l'association. Ensuite, au redéploiement de certaines subventions et enfin, à l'accompagnement à la candidature du territoire des Brosses.

Quand on est sorti, bon gré, mal gré, d'un parcours professionnel ou que l'on n'arrive pas à y prendre pied, cela s'accompagne souvent d'une démotivation, d'une perte de sens, d'un repli sur soi. Les emplois que l'on qualifie de verts et que vous appeliez de votre vœu dans une tribune l'an passé, Monsieur le Maire, avec vos homologues écologistes, répondent tout à fait à ces préoccupations utiles pour toute la collectivité et même au-delà, pour les quartiers comme pour les employés, avec le sens retrouvé de l'utilité sociale.

Nous espérons que le Booster Saint-Jean approfondira sa démarche pour offrir aux chômeurs de longue durée l'opportunité d'emplois utiles à la condition énergétique et écologique. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame GORRIQUER, la parole est à vous.

Mme GORRIQUER.- Pour répondre aux interrogations, pour ce qui est de la crainte de la substitution du Booster au Comité local pour l'emploi, je rappelle que c'est bien le comité local qui garde la validation des activités et qu'il peut toujours supprimer une activité qu'il aurait précédemment validée en cas de souci de concurrence en ce qui concerne l'obligation de non-concurrence.

Ensuite, pour tout ce qui est de la sélection, le Comité n'a pas le droit de faire de sélection par critères. La sélection reste interdite et la file d'attente se régule par ordre chronologique de volontariat après chaque entretien entre la personne volontaire et le comité, la personne a au moins plusieurs choix proposés : l'entrée en EBE, la formation, l'accompagnement par Pôle Emploi ou être embauché dans une autre entreprise. La Mission Locale et Pôle Emploi sont bien sûr présents au sein du Comité.

Pour le questionnement sur l'EBE dénommé « Engagés », cette structure a vocation à être une passerelle entre les EBE et les entreprises conventionnelles. Comme pour les autres EBE, les postes sont non-concurrentiels et validés par le Comité local dans une logique de formation des salariés sur un métier qu'ils ne connaissent pas. Le but est de rendre possible la découverte de nouveaux métiers qui n'existent pas en interne.

Enfin, pour les élus intéressés, le rapport d'activité du Booster est disponible sur Alfresco. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour la précision des réponses apportées à Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Madame GORRIQUER.

Cela me permettra juste de faire un peu d'humour. Je pensais que le parti communiste, vous étiez pour le travail et pas pour l'assistanat. Du coup, vous me permettrez d'être un peu surpris de cette intervention qui vise à critiquer la mise en place de CDI sans aucune discrimination et avec aucun empêchement pour celles et ceux qui y postulent.

Merci d'avoir fait la réponse, Madame GORRIQUER. Cela m'évite de le faire et d'envoyer ce petit clin d'œil amical quand même, cher Cyril HAULAND-GRONNEBERG, par rapport à ce débat que nous avons depuis maintenant longtemps et peut-être me permettre aussi d'indiquer que cette évolution des subventions est aussi liée au fait que nous sommes enfin plus financés par le grand capital que vous n'arrêtez pas de critiquer dans le mécénat de compétence, qui portait le poste de Monsieur FOUCHER. Vous devriez donc être rassuré. Le service public reprend ces fonctions en assumant la charge de l'emploi de direction au sein du Booster.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

- Mariano BERON-PEREZ, Muriel BETEND, Antoinette BUTET, Christine GOYARD GUDEFIN et Cyril HAULAND-GRONNEBERG s'abstiennent -

- Caroline ROGER-SEPPI et Mathieu GARABEDIAN ne prennent pas part au vote -

23 - AVENANT 2022 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021-2023 ENTRE LA VILLE ET L'AFEV - ASSOCIATION DE LA FONDATION POUR LA VILLE - M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 245, l'avenant 2022 de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'AFEV, association de la fondation pour la ville. C'est Monsieur CROMBECQUE qui rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

24 - AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2020-2023 ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET MAISON MÉDICALE DE GARDE VILLEURBANNE (MMGVILLE) POUR L'ANNÉE 2022 - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Le rapport 243, l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2020-2023 entre la Ville de Villeurbanne et la Maison Médicale de Garde. C'est Madame Agathe FORT qui rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

25 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 - RECTIFICATIF - Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Le rapport 255, participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de Villeurbanne pour l'année 2021-2022. C'est Madame Sonia TRON qui rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Je prends un peu de temps pour que les services puissent noter. Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à la majorité -

- Danielle CARASCO, Gaëtan CONSTANT, Agathe FORT, Mathieu GARABEDIAN, Olivier GLÜCK, Aurore GORRIQUER, Morgane GUILLAS, Julien RAVELLO, Marwa ABDELLI, Jonathan BOCQUET, Katia BUISSON et Frédéric VERMEULIN s'abstiennent -

26 - APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION ENTRE L'ÉTAT, LA MÉTROPOLE, LA VILLE DE LYON ET LA VILLE DE VILLEURBANNE - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- le rapport 222, l'approbation du contrat territorial d'accueil et d'intégration entre l'État, la Métropole, la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne. C'est Monsieur GARABEDIAN qui rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

27 - REMISE GRACIEUSE DE DETTES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE, LE PÉRISCOLAIRE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le rapport 253, la remise gracieuse de dettes concernant la restauration scolaire et le périscolaire. Monsieur Jonathan BOCQUET rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

28 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE VILLE ACCUEILLANTE HOSPITALITÉ - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Le rapport 218, attribution de subventions dans le cadre de la politique de la Ville accueillante hospitalité. Monsieur Mathieu GARABEDIAN rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. J'ai une situation de départ, Monsieur Antoine PELCE. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Antoine PELCE ne prend pas part au vote -

29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À UNE ASSOCIATION ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 - M. Mathieu GARABEDIAN

M. LE MAIRE.- Le rapport 246, attribution d'une subvention de fonctionnement à une association œuvrant dans le domaine de la solidarité au titre de l'année 2022. C'est Monsieur GARABEDIAN qui rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Il y a deux situations de départ, Antoine COLLIAT et moi-même. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Antoine COLLIAT et Cédric VAN STYVENDAEL ne prennent pas part au vote-

30 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 - M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- Le rapport 241, l'attribution de subventions aux acteurs de la politique de la Ville au titre de l'année 2022. J'ai plusieurs demandes d'intervention. C'est Monsieur GARABEDIAN qui rapporte. En dites-vous un mot avant ? Je vous laisse la parole, Monsieur GARABEDIAN.

M. GARABEDIAN.- Très rapidement. Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention qui passe régulièrement au Conseil municipal puisqu'il s'agit d'une nouvelle salve de subventions pour les acteurs politiques de la Ville qui s'inscrivent dans notre programmation annuelle pour l'année 2022.

Je rappelle un peu les piliers chaque fois qui nous font choisir ces associations. Dans le contrat de Ville, on a les priorités suivantes : le développement urbain et économique des quartiers dits prioritaires au titre de la politique de la Ville et le cadre de vie au sein de ces quartiers, toutes les questions d'égalité d'accès au droit et de lutte contre les discriminations, les questions de mobilisation des politiques publiques en direction de l'enfance et de la jeunesse, des jeunes et les questions d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

Il est vrai que l'on aime bien rajouter – même si ce n'est pas l'un des axes du contrat de Ville en tant que tel – que l'on ait une attention particulière au soutien des initiatives, des émergences qui peuvent être portées par les habitants eux-mêmes ou par des collectifs au sein de ces quartiers.

Pour présenter les cinq actions qui sont portées, une action d'alliance citoyenne autour des questions de pouvoir d'agir et de lutte contre la précarité énergétique sur la résidence Monod, une subvention pour le centre social de Cusset pour poursuivre ses actions dites hors les murs, mais qui commence maintenant à être assez importantes puisqu'entre le local commun résidentiel au sein de la résidence Monod ou le local résidentiel au sein de la résidence Baratin. D'ailleurs, il y a eu l'inauguration du nouveau cybercafé pas plus tard que la semaine dernière.

les ateliers portés par CinéFabrique qui tourne dans les différents quartiers, mais en direction des jeunes sur des questions de cinéma et qui produit chaque fois de petits courts-métrages très intéressants, le dispositif Fil d'Ariane qui est aussi un de nos habitués de nos Conseils municipaux, qui permet d'avoir une attention sur les remobilisations scolaires et l'insertion des jeunes de 16 à 21 ans et une subvention un peu particulière cette fois-ci sur la lutte contre la fracture numérique et la question du droit au numérique que l'on porte avec Gaëtan CONSTANT au sein de la Direction égalité sociale et territoriale, qui va permettre pour la l'association Eisenia de proposer des permanences informatiques, notamment pour faire de l'accès à du matériel pour toutes et tous.

Je répondrai aux questions parce qu'il y a beaucoup d'interventions.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GARABEDIAN. J'ai plusieurs demandes d'intervention. Pour la première intervention, je donne la parole au groupe Cercle Radical

et Place Publique, Monsieur Jonathan BOCQUET.

M. BOCQUET.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons parler tout particulièrement de la subvention à l'Alliance citoyenne, non pas pour nous opposer au versement de la subvention, mais pour exprimer des réserves et ouvrir le débat je.

Notre groupe s'abstiendra sur l'attribution d'une subvention à Alliance citoyenne. Je le dis d'entrée pour briser le suspense, afin de me concentrer sur les éléments qui permettront à cette position de ne pas être caricaturée et surtout parce que derrière cette subvention, il y a des débats très intéressants si nous les menons de manière constructive au sein de cette assemblée.

D'abord, il y a un débat de fond pour nous puisqu'en tant que tenant de l'universalisme républicain, nous sommes parfois mal à l'aise face à des stratégies de transformation collective qui passent par l'affirmation identitaire et communautaire. Cette opposition, ce clivage mérite que les deux camps sortent des caricatures et que chacun reconnaisse à l'autre, le fait qu'il mène le même combat pour l'émancipation.

Ce désaccord est certes ancien. Il perdurera, mais il ne nous interdit pas de travailler ensemble si nous sortons des procès d'intention.

De notre côté, nous pensons que le chemin identitaire fracture et crée de nouvelles injustices, mais nous reconnaissons les apports de la prise en compte de l'intersectionnalité. Force est de constater la pertinence du levier des cercles concentriques et de nous retrouver dans le mot d'ordre qui consiste à aller chercher les citoyens là où ils sont pour les accompagner dans l'accès au droit.

Ensuite, des modalités d'action posent évidemment en question. Je dis qu'elles posent question parce que nous voulons les interroger plutôt que de les rejeter. Lorsque nous prétendons réinventer la démocratie. Il faut s'ouvrir, l'ouverture de la démocratie radicale.

Les actions de désobéissance civile ont sans aucun doute leur place et leur légitimité dans le répertoire militant. L'activisme m'a permis et permet encore d'avancer sur des combats fondamentaux là où la représentation peine à prendre la mesure de certains enjeux.

Cependant, l'action directe est évidemment ontologiquement en contradiction avec l'action institutionnelle. Par principe, l'État et les collectivités ne peuvent pas cautionner et encore moins financer des actions qui sont hors du cadre légal. Nous ne pouvons pas saper l'ordre public, sauf à déconsidérer tout à fait le lien qui unit la collectivité au principe légal. Nous sommes les représentants de ce lien.

Il y a plusieurs terrains pour mener des combats, mais on ne peut pas être à la fois dans une fonction élective et dans une logique d'action directe en même temps. Il faut choisir.

Je ne reviens pas sur les actions que l'association récuse elle-même quand elle reconnaît avoir fait des erreurs dans le cadre d'actions de pression sur les élus. Nous rejetons évidemment sans ambiguïté le fichage des origines ethniques ou des convictions religieuses des individus. Inutile de revenir sur ce que l'association récuse elle-même.

Nous sommes très attentifs au respect des libertés associatives. Une démocratie saine doit assurer aux associations les moyens de s'organiser même lorsqu'elles portent des

projets divergents d'une municipalité.

Dans la feuille de route de transition démocratique, nous interrogeons les pistes permettant d'articuler l'institutionnel et le subversif. Nous croyons à la nécessité d'une démocratie d'interpellation et sommes ouverts pour poursuivre la réflexion sur les mécanismes de contre-pouvoir.

Les hypothèses militantes autour du *community organizing* sont d'ailleurs fécondes et doivent nous inspirer alors que nous tentons d'aller chercher les publics éloignés de la vie publique.

Le travail de l'association en faveur du pouvoir d'agir est réel et pertinent. Nous savons l'urgence qu'il y a d'agir dans le quartier Monod, en général sur le cadre de vie et particulièrement en termes de rénovation thermique et d'accès aux droits en matière énergétique. Pour toutes ces raisons, nous ne nous opposerons donc pas à cette subvention. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, la parole est au groupe Villeurbanne Progressiste, Madame Virginie DEMARS.

Mme DEMARS.- Monsieur le maire, cher(e)s collègues, avec cette délibération, nous nous interrogeons et sommes inquiets au sujet de la subvention proposée pour Alliance citoyenne et de fait, le soutien que la Ville lui apporte.

D'abord, cette dernière n'a pas d'ancrage local. Son siège est non seulement en dehors de la ville de Villeurbanne, mais également hors du département. Elle bénéficie par ailleurs d'importantes subventions de la ville de Grenoble, où – c'est un secret de polichinelle – elle a pignon sur rue et y suscite la polémique depuis déjà longtemps.

Si nous soutenons les associations qui œuvrent contre le mal-logement ou la précarité énergétique, il est difficile de croire que les bailleurs sociaux ne peuvent pas solliciter d'autres partenaires qu'Alliance citoyenne qui porte des combats politiques. C'est son droit le plus strict, mais la finalité de cette association s'inscrit bien souvent dans des combats qui ne sont guère compatibles avec nos valeurs laïques et républicaines.

De plus, cette dernière prône la « désobéissance civile » pour faire valoir leurs intérêts face aux institutions publiques et revendique, par la voix de son président, des positions ouvertement communautaristes.

Alliance citoyenne évolue sur des combats qui sont très loin du mal-logement : défense du hijab, promotion du burkini, lutte contre « l'islamophobie d'État ». Alors même qu'en ce moment, des femmes iraniennes se battent pour leur liberté au péril de leur vie et à commencer par ne plus porter le voile. Vous me permettrez d'avoir une pensée pour elles, tout en constatant que la délibération tombe mal à propos.

Ces actions vont aussi à l'encontre des associations villeurbannaises et des politiques qui œuvrent pour le droit des femmes.

De plus, il faut rappeler aussi qu'elle a fait l'objet d'une enquête concernant « des faits d'enregistrement ou conservation de données à caractère personnel sensibles sans le consentement de l'intéressé », qu'elle a forcé les portes de la piscine de Grenoble alors qu'elle se revendique non violente.

Nous sommes donc très étonnés que cette délibération que vous aviez reportée au printemps dernier au motif du contexte électoral soit à nouveau présentée aujourd'hui alors que sur le fond, rien n'a changé.

Par ailleurs, nous souhaitons évoquer la subvention pour l'association Eisenia située à Lyon, dont le motif est d'organiser des permanences informatiques à Villeurbanne. Initialement, pour promouvoir et défendre la pratique du lombricompostage, Eisenia Lyon est une association qui a pour but le portage et la mise en œuvre de projets visant à concilier l'écologie, l'économie et le social.

Aujourd'hui, elle porte un projet nommé Linux et Populus visant à reconditionner des ordinateurs sous logiciels libres. Dans ce projet tout à fait louable et afin de réduire la fracture numérique, il est proposé des formations de découverte de logiciels et de systèmes d'exploitation libres. Mais en consultant son site internet, ces formations à l'adresse des particuliers sont payantes.

Aussi, le montant de 12 000 euros nous interroge pour organiser des permanences informatiques et à destination d'une association inconnue à Villeurbanne. D'autant que le compte de résultat de cette structure est déficitaire de 11 000 euros et bénéficie déjà de subventions de la Métropole de Lyon, de la Région, de communes, de l'État et d'organismes privés à hauteur de 70 000 euros.

La vente de prestations de service génère également des revenus. Au regard de l'activité de cette association, est-ce un choix idéologique ? Car à Villeurbanne, il existe déjà des associations qui proposent bénévolement des formations de la pratique informatique. Quelle est donc la motivation réelle de cette subvention au montant considérable ? Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Monsieur RAVELLO.

M. RAVELLO.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, chers habitants et habitantes, je pense avoir compris les dernières interventions, mais je vais quand même rappeler la délibération. Dans la délibération, on parle de verser des subventions pour les acteurs de politique de la ville. Pour l'association qui a été citée, Alliance citoyenne, on parle de l'une d'entre elles qui travaillent sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments pour des ménages en situation de précarité énergétique. Je tiens à le rappeler parce que la dernière intervention notamment est partie sur d'autres thématiques qui n'ont absolument rien à voir avec ce qui est prévu dans la délibération.

De notre côté, on a bien écouté le Président de la République et le gouvernement. On nous a parlé de fin de l'abondance, de sobriété énergétique. À moins qu'il s'agisse de slogans, de paroles, rien ne change dans les actes. L'opposition nous le démontre encore ce soir puisqu'elle évite le sujet en nous parlant de communautarisme, de voile. Ce qui n'a absolument rien à voir avec le sujet de la délibération. C'est ce qui vous intéresse, tout sauf le fond de la délibération et tout ce pourquoi se bat Alliance citoyenne.

Vous allez me dire que ce n'est pas une subvention de 3 000 euros qui va effectivement résoudre la problématique du changement climatique. On le rappelle. On est sur une subvention à hauteur de 3 000 euros. Vous avez raison.

La rénovation thermique des logements, je crois que l'on y reviendra aussi un peu tout à l'heure dans une délibération qui suit. C'est la mesure économique la plus juste socialement qui devrait être une priorité de l'État. On a 5 millions de passoires thermiques dans notre pays. Un rapport récent de la Cour des comptes démontrait que sur les 700 000 demandes sur Ma prime Rénov', il y en avait seulement 2 500 qui avaient permis de résoudre des problématiques de passoires thermiques.

Ce qui veut dire qu'il faudrait 1900 ans si l'on continue sur cette dynamique pour rénover l'ensemble des passoires thermiques. Quand il y a une association qui aide les habitants à permettre de diminuer leurs factures énergétiques et à lutter justement contre cette problématique de passoires thermiques, on la soutient.

Je dirais juste un dernier mot sur la désobéissance civile. Je le rappelle. C'est un sujet où l'État a été condamné pour inaction climatique. Une association, des habitants ou des militants travaillent sur un sujet sur lequel l'État lui-même était condamné. Je vous laisse juger.

Jonathan BOCQUET, on pourra en rediscuter en débattant. Vous en avez parlé. Finalement, cela pose aussi question. Il faut aussi se poser des questions en tout cas sur les thématiques sur lesquelles on travaille. Pour le coup, l'État lui-même a été condamné, pas le gouvernement actuel pour le coup. C'était sur 2015-2018, mais quand même. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention conjointe entre le groupe socialiste et les écologistes. C'est Monsieur CROMBECQUE qui prend la parole.

M. CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette intervention se fait – vous l'avez dit – au nom des groupes Les Écologistes et Socialistes, citoyens et citoyennes villeurbannais.

Tout d'abord, le rapport qui nous est présenté porte sur l'attribution de diverses subventions à des acteurs de la politique de la ville ayant une activité à Villeurbanne. C'est l'occasion pour nos groupes de rappeler l'importance du soutien de ces acteurs dont la diversité d'actions pour ces quartiers est une richesse.

Puisqu'il faut focaliser sur la subvention à l'Alliance citoyenne, nous estimons important de préciser notre position sur l'attribution de la subvention de 3 000 euros à l'association Alliance citoyenne qui est une association certes grenobloise, mais qui fédère un ensemble de collectifs citoyens sur tout le territoire national et notamment sur le territoire de notre Métropole.

Trois points pour guider notre réflexion. Le premier point est celui de l'objectif de la subvention. Tout d'abord, cette subvention sera mise à la disposition d'un collectif villeurbannais engagé sur la rénovation énergétique de la résidence Monod, en lien avec le bailleur social et avec des acteurs associatifs ayant fait la preuve de leur expertise dans ce domaine.

La subvention est donc destinée à mettre en place des outils de formation à destination des habitants pour faire valoir leurs droits de manière non violente. En ce sens, l'association s'inscrit dans le projet porté par l'équipe municipale. Ainsi, elle répond aux objectifs spécifiques de la ville en matière de politique de la ville. Nous ne pouvons donc que la soutenir pleinement sur cet aspect.

Deuxième point, nous ne voulons pas de confusion entre l'association mère et le collectif local. Comme Jonathan BOCQUET, nous n'ignorons pas le caractère clivant de certains combats portés par des collectifs de cette association, de même que les méthodes parfois très provocantes employées pour les mener. Je ne parle pas des modes d'interpellation des élus ou des acteurs économiques.

Tout comme certains groupes, nous regrettons les ressorts parfois communautaristes de certaines actions. Néanmoins, il serait dommageable pour nous de réduire l'Alliance citoyenne à ces polémiques. Il serait notamment *a priori* injuste de demander à un collectif villeurbannais de répondre des agissements d'autres collectifs.

Troisième point enfin, le soutien à la subvention ne veut pas dire blanc-seing. Nos groupes insistent sur le fait que le soutien du jour ne vaut pas pour toutes les actions futures de cette association. Il est de notre devoir collectif de contrôler que l'usage fait de cette subvention correspond bien à l'objet décrit dans la délibération comme il est d'usage chaque fois que des deniers publics sont alloués à des associations.

Au-delà de ce contrôle habituel, nous serons évidemment attentifs à la qualification des formateurs mobilisés. À partir de ces trois points énoncés et contrairement au groupe de Jonathan BOCQUET, nous voterons en faveur de ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur GARABEDIAN, je vous donne la parole.

M. GARABEDIAN.- Concernant la subvention à Alliance citoyenne peut-être, j'avais envie de refaire un petit contexte de comment on est arrivé à subventionner cette association. Depuis le début du mandat, on mène un travail assez fin avec les habitants et les habitantes de la résidence Jacques Monod pour qui les problèmes de précarité énergétique sont avérés et qui ont des inquiétudes, des attentes qu'ils sollicitent depuis le début du mandat.

Cela nous a permis de créer un groupe de travail composé du CCAS, des Maisons de la Métropole, du bailleur, EMH, du centre social et de l'Alliance citoyenne. Vous disiez : « pourquoi d'autres partenaires ? » De fait, ce sont eux qui sont là et c'est avec eux que les citoyens ont finalement décidé de travailler ces questions, de se regrouper et de porter des sujets qui sont leurs sujets du quotidien.

Ce travail est mené. Cela nous a permis d'avoir des échanges, d'avoir un travail d'état des lieux des aides mobilisables sur les questions énergétiques pour les personnes, pour ouvrir leurs droits sociaux. Cela a également permis à EMH de décider de mettre en place un conseiller d'éducation sociale et familiale sur place au sein du local commun résidentiel pour accompagner les ménages à ouvrir ces droits.

Une fois que l'on est arrivé là, on se dit : « Comment peut-on travailler un peu plus finement cette question ? »

Vient cette proposition de subventions pour des formations auprès des habitants, à la fois pour qu'ils puissent développer leur pouvoir d'agir, développer la capacité à intervenir en collectif, en groupe et des questions de connaissances, d'expertise sur les questions énergétiques qui sont assez complexes. Cela a de toute façon été en introduction du Conseil. On va en reparler. On voit que ce sont des sujets qui sont du moment. Donc, comment arrive-t-on à proposer aux habitants, des formations, des temps

intéressants pour eux, mais qui leur permet d'agir aussi concrètement sur leur quotidien.

Cette subvention rentre parfaitement dans les trois missions transversales que l'on porte et que l'on développe depuis le début du mandat. La transition écologique, évidemment les questions de rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique devrait être la mesure phare aujourd'hui de nos politiques de décarbonation.

On rappelle que le bâtiment, ce sont 25 % de gaz à effet de serre, 45 % de la consommation et de la logistique. De dire à des habitants : « Informez-vous et formez-vous sur ces questions », c'est évidemment plus que pertinent pour la mobilisation sur les enjeux climatiques.

La deuxième mission transversale est la lutte contre les inégalités. On le rappelle souvent. Les passoires thermiques, ce sont 7,5 millions de logements en France. Les inégalités de logement et de précarité énergétique sont des inégalités qui aggravent encore les inégalités sociales. C'est donc aussi dans cette optique que l'on travaille. Évidemment, cette subvention permet aussi de porter cette réalité sociale et notre volonté de travailler sur ce sujet.

Enfin, la dernière mission transversale est la transition démocratique. Jonathan en a aussi un peu parlé dans son intervention. Aujourd'hui, on voit que ce sont des questions complexes. On voit qu'il y a un intérêt que les personnes concernées en plus puissent se saisir de ces questions. Donc, amener un travail par de la formation, par du développement du pouvoir d'agir, par une mobilisation de connaissances sur ces questions nous semblait particulièrement pertinent et rentrait totalement dans nos objectifs de transition démocratique et d'émancipation finalement parce que c'est quand même un peu le but de cette mission transversale.

Sans entrer plus dans les détails, l'ancrage local, cela a effectivement un lien avec Grenoble. Je crois que le nombre de personnes cotisantes de l'association – si je ne dis pas de bêtises –, ce sont plus de 300 ménages sur Villeurbanne. Je ne sais plus si c'est ménages ou personnes. En tout cas, cela représente énormément de personnes qui participent à la vie de ces collectifs portés par cette association. C'est une association qui a vocation à porter les revendications des membres qui la composent et là en l'occurrence, la question de la précarité énergétique.

M. LE MAIRE.- Donc, on est bien sur une association qui porte sur la question de la lutte contre la fracture numérique. C'est pour cela que l'on donne la parole à Monsieur CONSTANT dont c'est la délégation.

M. CONSTANT.- J'espère avoir tout noté parce que j'ai été quelque peu hypnotisé par le propos sur le communautarisme au préalable. Je vais essayer de faire preuve d'un peu d'andragogie sur le propos et de répondre aux différents points soulevés.

À l'initiative de tout cela, il y a un programme de reconditionnement du matériel interne de la Ville, de la DSI avec les Ateliers Soudé depuis quelques années aujourd'hui. Cela correspond à une centaine d'unités centrales par an qui sont reconditionnées et distribuées à la vie associative et donc, la vie associative villeurbannaise par la suite.

On a eu vocation et l'envie de développer d'élargir un peu ce projet. C'est comme cela qu'est née cette initiative de permanence sur le territoire avec l'association Eisenia qui

est en effet la structure administrative juridique qui reçoit la subvention. Au niveau du projet, ce sont les Ateliers Soudé et un sous-programme qui s'appelle Linux et Populus de l'association Eisenia, qui sont tenantes de la permanence, qui va avoir plusieurs vocations, à la fois un point de vente pour les personnes qui vont être ciblées dans un premier temps, les personnes avec un quotient familial faible qui est recevront justement des invitations à la promotion de ce genre de matériels.

C'est ce que j'avais pu souligner en commission. Comme on est aujourd'hui dans une vocation d'essayer de rendre les gens capables de réparer leur vélo, de réparer leur matériel tout-venant, ils doivent aussi être capables d'être un peu plus souverains sur leur capacité à réparer leur matériel. Il y a donc des ateliers de sensibilisation sur cela et également lors de cette permanence, d'être capable de reconditionner si des gens viennent avec leur matériel, d'être capable de proposer un service de reconditionnement de leur matériel.

La question sur la partie idéologique, il n'y a pas d'idéologie. Loin de moi l'envie d'en faire. J'ai juste envie de faire de la politique. Si les choix politiques que l'on fait sont de défendre Linux et le logiciel libre, oui. C'est un choix politique. Non. 12 000 euros, ce n'est pas beaucoup pour tout ce que je viens de citer comme actions.

M. LE MAIRE.- Merci pour les différentes interventions. On se doutait bien qu'il y aurait un certain nombre de positions concernant cette délibération, notamment vis-à-vis de l'Alliance citoyenne. Madame DEMARS, vous avez raison. On avait effectivement souhaité en décaler l'analyse pour ne pas trop tomber dans la caricature des prises de position.

On n'a pas complètement réussi à échapper à cela, mais c'est comme cela. On a essayé. J'ai quand même noté la mesure d'une partie de vos propos. Ce qui m'intéresse aussi, c'est la qualité des interventions de la majorité qui – Monsieur BOCQUET le disait, Monsieur CROMBECQUE l'a repris – nous permettent d'avancer sur ces questions-là.

Ce n'est pas facile finalement de voter des subventions pour les associations. Quelles sont les questions que l'on se pose ? Est-ce que l'action financière va avoir un levier d'utilité sociale sur le territoire ? Est-ce que cette action répond aux enjeux de nos politiques publiques ? Est-ce que l'action que l'on va soutenir va apporter finalement un mieux-vivre pour les habitants ? Ce sont les questions que l'on se pose sur l'action en elle-même.

Ensuite, on se pose des questions sur l'association. Est-ce que l'on est d'accord avec toutes ces positions ? Est-ce que l'on est d'accord avec toutes ces méthodes ? Concernant Alliance, je crois que c'est simple. Sur les deux dernières questions, la réponse est non. Je ne suis pas favorable à des associations qui vont manifester devant les domiciles des élus, surtout quand c'est le mien.

Pour autant, va-t-il falloir que j'introduise cela dans toutes mes décisions quand nous délibérons ? Je crois que ce n'est pas l'intérêt public. Si les associations répondent positivement aux trois premières questions – c'était un peu la démonstration de Yann CROMBECQUE dans son intervention. Je crois que notre responsabilité politique et de ne pas faire de discrimination à l'action.

Si la loi et le tribunal venaient à un moment à condamner cette association dans sa

représentation locale, on regardera ce qu'il se passe à ce moment-là. Là, on n'en est pas là. Je le dis avec beaucoup de prudence. Bien sûr que j'aurais préféré parfois que ce soit la CSF ou la CNL qui se mobilise sur Jacques Monod pour accompagner les locataires pour faire défendre leurs droits concernant la réhabilitation énergétique.

Il se trouve que ce n'est pas le cas. On devrait se positionner en censeurs de celles et ceux qui sont capables d'accompagner les locataires dans la défense de leurs droits. Ce n'est pas la conception de cette majorité. Je la remercie dans l'ensemble de ses composantes, avec les subtilités qui sont les siennes d'en avoir fait mention lors de ce débat.

Sur la question de Eisenia, c'est presque pareil. Je ne dirais pas que c'est presque pareil puisque vous avez fait votre travail d'instruction. Le responsable de cette association n'a eu de cesse de dénoncer le fait que nous soutenions le CAC 40 sur émergents. C'est donc quelqu'un qui n'a pas des propos très favorables vis-à-vis de notre majorité sur les réseaux sociaux, AT elle enseigne que l'on a parfois dû lui rappeler le cadre de la loi concernant ces interventions.

Désolé. Villeurbanne n'est pas la République des copains. C'est la République de l'utilité sociale, de l'intérêt des projets. C'est ce qui nous guide dans nos choix et pas le fait qu'un tel ou un tel nous aurait suffisamment courtisés pour qu'on l'accompagne. C'est notamment l'objet du travail que j'ai demandé à Agnès THOUVENOT de conduire avec l'ensemble des élus pour que l'on se dote d'une grille d'analyse qui permet de développer notre politique de soutien aux associations et petit à petit, de sortir de ces procès d'intention sur un manque d'objectivité concernant la manière de répartir les aides que nous apportons aux acteurs de la Ville.

Merci encore pour vos différentes interventions qui ont toutes participé à l'avancée de notre réflexion et des débats. Nous avons une situation de dépôt sur cette délibération pour Madame GORRIQUER et je vais mettre ce rapport aux voix.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Pour ? Ce rapport est approuvé.

- Adopté à la majorité -

- Marwa ABDELLI, Jonathan BOCQUET, Katia BUISSON et Frédéric VERMEULIN s'abstiennent -

- Prosper KABALO, Emilie PROST, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Stéphane COLSON et Anaïs D'HOSTINGUE votent contre-

- Aurore GORRIQUER ne prend pas part au vote -

31 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SI/SI, LES FEMMES EXISTENT - ANNÉE 2022 - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Nous passons au rapport 250, l'attribution d'une subvention à l'association Si/si, les femmes existent pour l'année 2022. J'adore le titre de cette association. Je sais que Agathe FORT aime bien aussi le nom de cette association. Agathe FORT en est rapporteure.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

32 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCÈS AU DROIT POUR L'ANNÉE 2022 - Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Le rapport 226, attribution de subventions aux acteurs de la prévention, de la médiation, de la sécurité et de l'accès au droit pour l'année 2022. Madame Agathe FORT rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES COMPAGNIES ARTISTIQUES - M. Stéphane FRIoux

M. LE MAIRE.- Le rapport 261, l'attribution de subventions à diverses compagnies artistiques. C'est Monsieur FRIoux qui rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

34 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE TECH4GOOD - M. Stéphane FRIoux

M. LE MAIRE.- Le rapport 221, l'attribution d'une subvention à l'association étudiante Tech4Good. C'est Monsieur FRIoux qui rapporte.

J'ai une situation de déport pour Laurent QUIQUEREZ. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Laurent QUIQUEREZ ne prend pas part au vote -

35 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2022 - Mme Melouka HADJ-MIMOUNE

M. LE MAIRE.- Le rapport 229, l'attribution de subventions à diverses associations œuvrant dans le domaine du logement pour l'année 2022. Madame Melouka HADJ-

MIMOUNE rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

36 - NOUVELLES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES AIDES VERSÉES POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC PRIVÉ - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Le rapport 263, nouvelles conventions d'attribution de subventions dans le cadre des aides versées pour les travaux d'amélioration énergétique du parc privé. C'est Madame THOUVENOT qui rapporte. J'ai une demande d'intervention. Madame THOUVENOT, en dites-vous un mot avant ou répondez-vous avant ? Merci.

Mme THOUVENOT.- Merci, Monsieur le Maire. Ces délibérations sont d'ordre technique. Elles visent à renouveler des conventions d'attribution de subventions dans le cadre de notre programme d'amélioration énergétique du parc privé.

Vous le savez. Notre programme intervient en complémentarité de celui de la Métropole, lieu en complémentarité de celui de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat. Cette convention lie les copropriétés et la Ville pour l'octroi des aides publiques pour une période de trois ans.

En raison de la COVID, beaucoup d'assemblées générales dans les copropriétés n'ont pas pu se tenir. Nous renouvelons donc ces conventions pour permettre le versement des aides post-travaux.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention commune au groupe Communistes et Républicains et Villeurbaine Insoumise Ensemble. Madame Agathe FORT, vous avez la parole.

Mme FORT.- Monsieur le Maire, chers collègues, 12 millions de précaires énergétiques. C'est presque une personne sur 5 qui va grelotter cet hiver et même sûrement davantage avec l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz.

La crise énergétique s'additionne à une situation déjà catastrophique pour des millions de personnes. Si nous en sommes là, c'est parce que les investissements qui auraient dû être faits il y a des années sont toujours aux abonnés absents ou plutôt que l'argent mis par l'État pour rénover les bâtiments est insuffisant et c'est peu de le dire. Voyez par vous-même.

En 2021, seuls 2 500 logements ont été rénovés pour ne plus être des passoires thermiques alors que l'objectif était d'en faire 80 000. Heureusement que l'État n'est pas une entreprise, car avec seulement 3 % des objectifs atteints, le peuple aurait été en droit de demander le départ du PDG. Comment espérer mieux avec des politiques qui restent uniquement incitatives ?

La quantité d'argent investi est donc largement inférieure à ce qu'il faudrait pour atteindre une rénovation complète de notre parc en 2050. D'ailleurs, l'objectif d'un reste

à charge pour les propriétaires à 10 % du coût et lui aussi loin d'être atteint. Pour les ménages très modestes, on est autour de 39 % et ce chiffre monte à 56 % pour les ménages modestes. C'est bien trop cher pour des personnes pauvres.

Pour continuer dans les chiffres, peut-être apprendrez-vous que 86 % des travaux financés par Ma prime rénov' ne concernent qu'un aspect de la rénovation comme changer des fenêtres ou refaire l'isolation du toit. C'est pourtant l'ensemble de l'isolation qu'il faut refaire si l'on veut atteindre les objectifs de basse consommation.

Nous préfererions donc que l'État investisse vraiment dans la rénovation thermique à hauteur de 700 000 logements rénovés chaque année comme le propose le Scénario Négawatt.

La Métropole de Lyon a doublé son budget pour la rénovation thermique, mais nous avons calculé que ce budget aurait dû être multiplié par 8 pour atteindre les objectifs du schéma directeur des énergies. Sans aide massive de l'État, nous sommes incapables d'un tel investissement.

Cet hiver, nous allons payer durement notre impréparation. Même en mettant un col roulé et un pull supplémentaire, hé les pauvres de notre pays auront froid. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Pas de réponse particulière à cette intervention ? Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

37 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - M. Julien RAVELLO

M. LE MAIRE.- Le rapport 254, l'attribution de subventions d'investissement dans le cadre du programme d'aide à la création et au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire. C'est monsieur Julien RAVELLO qui rapporte. J'ai deux demandes d'intervention. Est-ce que vous en dites un mot avant, Monsieur RAVELLO ?

M. RAVELLO.- Juste très rapidement pour représenter la délibération, c'est une délibération que l'on passe chaque année depuis 2015 puisque c'est le programme d'appel à candidatures pour financer de l'investissement pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Simplement pour dire que cette année, comme on l'avait dit l'année dernière, le budget a été doublé. On a donc une aide qui est passée de 25 000 à 50 000 euros en investissement, dire aussi que l'on a reçu cinq candidatures, dont trois qui n'étaient pas recevables et deux recevables.

Je présenterai très rapidement les deux dossiers. Il y a Demain Supermarché qui est prévu d'être aidé par la délibération, l'épicerie collaborative qui était implantée sur Lyon 7^e et qui souhaite s'implanter à Villeurbanne, une épicerie coopérative et participative de proximité pour construire un système alternatif de consommation. La subvention que l'on

propose de verser est de 41 850 euros sur les 50 000 euros qu'ils ont sollicités.

Le deuxième projet est le Centre Gallieni, un ESAT, Établissements et Services d'Aide par le Travail, qui a répondu à l'appel à candidatures pour un bus pour l'emploi. Là, la subvention demandée est de 8 150 euros, subvention que l'on propose de verser. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Deux demandes d'intervention, Monsieur Stéphane COLSON pour le groupe Villeurbanne Progressiste. La parole est à vous.

M. COLSON.- Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous proposez ce soir de délibérer de l'attribution de subventions au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Ce secteur en plein développement non seulement donne sens aux consommateurs, à ses salariés, mais est aussi créateur de richesses. L'ESS, c'est 10 % du PIB du pays et plus de 2 millions de salariés.

À Villeurbanne, l'ESS, c'est 470 établissements employeurs et 10 % de l'emploi salarié.

Ce soir donc, vous nous proposez de voter l'attribution d'une somme de 50 000 euros de soutien à des acteurs de ce secteur. Si bien sûr, nous saluons le soutien au tissu économique local, cette délibération amène néanmoins un certain nombre de remarques.

D'abord, comme depuis que nous discutons de cette attribution de subvention dans ce mandat, on remarquera que peu d'entreprises, de structures répondent à cet appel à projets. Cela a été rappelé à l'instant. Cinq cette année, mais seulement deux sont recevables. Deux l'an dernier et une seule recevable. On est loin des six candidatures reçues de 2020 ou des sept de 2019.

Il y a lieu de s'interroger, pourquoi si peu ? Dire cela, ce n'est pas faire d'incrimination *ad hominem*, mais poser peut-être qu'il faut en revoir les modalités.

Cette année cinq candidatures se sont fait jour, mais sur celles-ci, trois n'étaient pas recevables. Il en reste donc deux pour lesquelles nous délibérons de l'attribution de la subvention. Là aussi, dans une volonté efficiente de cet appel à candidatures, pourquoi si peu de candidatures éligibles ? C'est dommage parce que finalement, ce n'est pas par l'émulation que sont accordés ou seront accordés des fonds publics, mais presque par défaut.

Enfin, on remarquera – là aussi, cela a été indiqué – que sur les 50 000 euros de subvention, 41 850 vont à une seule structure : « Demain Supermarché ». Soit, quasiment 84 % de l'enveloppe. En plus, on comprend que cet argent va aller à une entreprise, certes de l'ESS, mais qui finalement s'installe à Villeurbanne d'abord à cause de l'exigüité de ses locaux dans le 7^e arrondissement de Lyon.

Bien sûr, on a relevé que son plan de développement envisage un tiers lieu, mais aux contours non définis et l'éventualité de deux embauches. Notons que « Demain Supermarché » va s'installer au quartier Saint-Jean. Espérons que quelques garanties aient été prises quant à une association des habitants à leur projet de tiers lieu et des éventuelles embauches sur un territoire Zéro Chômeur.

L'an dernier, en réponse à la même interpellation, vous souligniez que cette subvention

n'était pas tant une subvention de fonctionnement que d'investissement. C'est un investissement cette année dans le déménagement en réalité cette année pour ce qui est de « Demain Supermarché » dans une sorte de concurrence avec un autre territoire de la Métropole.

Aussi, si nous avons voté pour cette délibération l'année dernière au regard du contexte COVID, on s'aperçoit que la problématique est sans doute plus structurelle.

Peut-être pour faire un salut comme vous l'avez fait en début de conseil de classe, sans faire un appel à candidatures intergalactique, c'est l'occasion de saluer les jeunes enfants qui ont chanté. C'était très bien.

Il y a sûrement des modalités à revoir et c'est pourquoi nous voterons contre cette délibération ce soir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble, Madame Morgane GUILLAS.

Mme GUILLAS.- Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, cher public, je souhaite justement faire un focus sur le projet du Supermarché Demain, 10 à 30 % moins cher que dans un supermarché classique pour des produits locaux et des producteurs correctement rémunérés. On pourrait ne pas y croire. Pourtant, c'est possible. C'est ce que propose la coopérative Demain Supermarché pour laquelle nous votons ces 41 850 euros d'aide.

Nous sommes très contents de cette subvention apportée par la Ville. D'autant plus que les nouveaux locaux qui vont permettre au supermarché de s'agrandir seront à Villeurbanne dans l'un des quartiers les plus denses, à Gratte-Ciel et non pas à Saint-Jean.

L'un de nos objectifs est justement de favoriser l'implantation d'épiceries coopératives et solidaires pour encourager les circuits courts à Villeurbanne. Les supermarchés coopératifs, ce sont bien plus que des produits locaux. Leur modèle s'invente à rebours des commerces classiques pour lesquels le profit monétaire est au moins aussi important que la qualité de ce qui y est vendu.

Alors que les hypermarchés classiques brutalisent les producteurs en exigeant des baisses de prix pour augmenter leurs propres marges, les modèles coopératifs rémunèrent les producteurs au prix juste.

Les clients ne sont plus de simples consommateurs. Ce sont aussi les travailleurs et les participants en tant que coopérateurs aux choix faits pour ce magasin. En donnant quelques heures de leur temps par mois, ils peuvent non seulement acheter, mais surtout choisir les produits qui se trouveront dans les rayons. C'est un modèle démocratique, participatif dans lequel on décide réellement de ce que l'on consomme.

Si les tarifs sont inférieurs à ce que l'on voit dans d'autres hypermarchés, vous aurez compris que ce n'est pas en rognant sur la qualité. Ce sont les heures de bénévolat des coopérateurs qui permettent de s'investir pleinement dans le magasin tout en faisant diminuer les prix de vente.

Si l'on veut que ce type de modèles puisse s'étendre, il faut que les personnes aient du temps à y consacrer. La création et le fonctionnement dans un supermarché, comme celui

de Demain, ont demandé des centaines d'heures de travail. Dans une société plus coopérative, plus démocratique, cette question du temps a été essentielle. Comment s'y investir quand on travaille 35, 37 ou 40 heures par semaine. Il faut donc diminuer le temps de travail salarié pour que les gens puissent aussi s'impliquer et construire des modèles de société alternatifs comme celui-ci, loin des logiques de profit.

Nous souhaitons que d'autres magasins comme celui-ci puissent se créer, y compris dans d'autres secteurs comme le bricolage et la logistique de proximité par exemple, des modèles plus coopératifs avec des produits de meilleure qualité et plus accessibles pour tout le monde. Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur RAVELLO.

M. RAVELLO.- Je veux bien juste répondre aux quelques interrogations de Monsieur COLSON et les remarques, notamment pour confirmer effectivement ce que disait ma collègue, Morgane GUILLAS. Le supermarché Demain ne s'implantera pas à Saint-Jean, mais bien dans le cœur des Gratte-Ciel, entre Gratte-Ciel et Flachet. C'était pour répondre à cette remarque.

Sur le nombre de candidatures effectivement – on l'avait dit l'année dernière –, on était collectivement assez déçu du nombre de candidatures de l'année dernière. Cette année, on en a quand même cinq. Vous compariez à six ou sept. on n'est quand même pas complètement loin des éditions précédentes. Évidemment que l'on souhaiterait en avoir beaucoup plus.

Il faut simplement quand même rappeler une chose. Cet appel à candidatures est un peu particulier. Je le répète encore une fois, mais c'est effectivement une subvention d'investissement. Les critères sont assez stricts pour cet appel à candidatures. C'est peut-être aussi pour cela que l'on n'a pas tant de candidatures que cela, mais ce n'est pas la Ville de Villeurbanne qui les impose. C'est la loi.

Les associations peuvent demander des subventions de fonctionnement au titre d'autres politiques publiques de la Ville avec la délégation Vie associative par exemple. Là, on est sur la délégation de la vie économique où l'on ne peut justement que financer de l'investissement et encore, certains investissements dont l'aménagement de locaux, l'achat de matériel parfois, tout simplement parce que l'on n'a pas la compétence dédiée sur le développement économique. C'est la Région qui l'a et aussi la Métropole. C'est quand même important à dire.

Pour répondre aussi sur les candidatures qui ont été non éligibles, on a eu par exemple une demande de subvention de fonctionnement qui ne rentrait pas dans les critères, une association qui avait déjà été en 2021 et dans les critères, on décide de ne pas subventionner une association ou une structure qui a déjà été aidée dans les trois dernières années et une entreprise qui était hors champ de l'ESS. Voilà. Les trois étaient vraiment hors critères.

Je le rappelle aussi parce que vous dites que l'on a peut-être choisi par défaut. On aurait pu ne pas utiliser les 50 000 euros si l'on avait estimé que les projets ne nous satisfaisaient pas et finalement, ne verser qu'une partie du budget qui était dédié.

Je ne sais pas si Paul CAMPY voulait rajouter quelque chose sur les projets. Pour moi, ce

sera tout.

M. LE MAIRE.- Monsieur CAMPY, souhaitez-vous rajouter un mot ?

M. CAMPY.- Oui. Monsieur le Maire, chers collègues, pour compléter effectivement, au-delà du technique, il y a aussi le stratégique. C'est-à-dire que si l'on fait le choix de verser des subventions d'investissement et non pas des subventions de fonctionnement, c'est que notre ambition est d'aider les entreprises de l'économie sociale et solidaire à s'implanter et à se maintenir durablement sur le territoire. C'est pour cela que l'on parle de subventions d'investissement.

Pour compléter effectivement sur la partie des dossiers, que ce soit à Gallieni ou Supermarché Demain, je suis un peu mal à l'aise par rapport à la question de l'analyse des candidatures. Si l'on fait un peu le parallèle avec le recrutement, cela revient à dire que pour recruter une personne, il faudrait obligatoirement avoir 100 candidats et tant que je n'ai pas 100 candidats, je n'ai pas un bon recrutement.

Or, que ce soit pour Gallieni ou pour Supermarché Demain, ce sont deux beaux projets. C'est un projet historique pour Gallieni, accompagné par Antonin Perrin qui est un ancien élu de la Ville et un projet pour demain – d'où le nom –, avec un supermarché coopératif.

Sur la question du supermarché coopératif, on ne se pose pas la question du nombre d'emplois créés puisque comme l'a expliqué Madame GUILLAS, on est sur une question d'accès à l'alimentation pour toutes et tous. Sur Gallieni, on est sur une question d'accès à l'emploi pour toutes et tous. Cela répond bien à nos ambitions politiques. C'est la raison pour laquelle nous avons non seulement sélectionné ces deux candidats, mais pour une parfaite transparence, nous les avons aussi accompagnés et sollicités pour qu'ils y répondent. C'est aussi notre rôle en tant qu'élus. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour les réponses qui ont été apportées. On peut accorder à Monsieur COLSON que l'on va quand même regarder sur – non pas les critères puisque Julien RAVELLO a rappelé que ce n'était pas nous qui les définissions – le porté à connaissance de ce type de dispositifs pour bien vérifier que tous les acteurs qui auraient envie de créer un projet sur notre Ville puissent être informés de ces aides possibles. Disons que c'est regarder le verre à moitié vide. Je me satisfais que l'on accompagne des projets de cette qualité, dont un qui permet y compris de préfigurer la nature et le type de commerce que l'on veut voir se développer sur la centralité de Villeurbanne. C'est aussi un bon moyen de regarder ce que l'on va pouvoir développer dans les 25 000 mètres carrés de commerces à venir sur gratte-ciel, centre-ville.

Je crois que l'ensemble des réponses a été apporté. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Il faut bien lever la main. Pardon, Madame DEMARS. Je vous regarde pour voir si vous votez comme votre groupe ou pas. Je ne vois pas Monsieur CHABRIER. Il est caché derrière Morgane GUILLAS. Dans le groupe, vous avez le droit de ne pas voter la même chose. En tout cas, cela arrive parfois dans notre groupe politique, mais je ne veux pas donner de consigne.

La totalité du groupe Villeurbanne Progressiste est contre. Pas d'abstention. Ce rapport

est approuvé. Je vous en remercie.

- Adopté à la majorité –

- Prosper KABALO, Emilie PROST, Loïc CHABRIER, Virginie DEMARS, Sabrina BENHAÏM, Stéphane COLSON et Anaïs D'HOSTINGUE votent contre-

38 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE PAR LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VILLEURBAINNAISES - M. Julien RAVELLO

M. LE MAIRE.- On passe au rapport 258, l'attribution de subventions, toujours dans le cadre du développement de l'économie sociale et solidaire, Monsieur RAVELLO rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

39 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ASVEL VILLEURBANNE BASKET FÉMININ - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Le rapport 267, participation de la Ville au Comité directeur de l'ASVEL, Villeurbaine basket féminin, monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

Pardon. Je n'ai pas indiqué qu'il y avait trois situations de dépôt, Sébastien CHATAING, Ikhlef CHIKH et Morgane GUILLAS.

- Adopté à l'unanimité -

- Sébastien CHATAING, Ikhlef CHIKH et Morgane GUILLAS ne prennent pas part au vote -

40 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022/2023 À L'ASSOCIATION ASVEL VILLEURBANNE BASKET FÉMININ (ASVEL VBF) – M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Le rapport 256, avec les mêmes dépôts, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASVEL Villeurbaine basket féminin. Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité –

- Sébastien CHATAING, Ikhlef CHIKH et Morgane GUILLAS ne prennent pas part au vote -

41 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022/2023 À L'ASSOCIATION BASKET CHARPENNES CROIX LUIZET (BCCL) - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Le rapport 257, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association basket Charpennes Croix-Luizet, le BCCL. C'est Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA qui rapporte. J'ai deux situations de déport, Olivier GLUCK et Pauline SCHLOSSER.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Olivier GLUCK et Pauline SCHLOSSER ne prennent pas part au vote -

42 - ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2022/2023 À VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Le rapport 260, attribution d'une avance sur subvention au Villeurbanne Handball Association. Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

43 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022/2023 À L'ASSOCIATION STADE MÉTROPOLITAIN (RUGBY) - M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Le rapport 259, l'attribution d'une subvention au stade métropolitain. C'est du rugby. C'est toujours Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA qui rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

44 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL, CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ, ET RÉSEAU D'ÉCOUTE ET D'AIDE

À LA PARENTALITÉ - Mme Sonia TRON.

M. LE MAIRE.- Le rapport 248, l'intervention de subventions aux associations au titre du contrat éducatif local, le contrat d'accompagnement à la scolarité. C'est Madame Sonia TRON qui rapporte.

Là, j'ai toute une série de déports, Muriel BETEND, Melouka HADJ-MIMOUNE, Christine GOYARD GUDEFIN, Aurore GORRIQUER, Gaétan CONSTANT, Aurélie LOIRE et Julien RAVELLO.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité-

- Muriel BETEND, Melouka HADJ-MIMOUNE, Aurore GORRIQUER, Christine GOYARD GUDEFIN, Gaétan CONSTANT, Aurélie LOIRE et Julien RAVELLO ne prennent pas part au vote -

45 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le rapport 269, attribution de subventions à divers centres sociaux. Toujours dans les déports, Laura GANDOLFI, Aurore GORRIQUER, Gaétan CONSTANT, Aurélie LOIRE, Muriel BETEND, Julien RAVELLO, Christine GOYARD GUDEFIN. C'est monsieur BOCQUET qui rapporte.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Muriel BETEND, Gaétan CONSTANT, Laura GANDOLFI, Aurore GORRIQUER, Christine GOYARD GUDEFIN, Aurélie LOIRE et Julien RAVELLO ne prennent pas part au vote -

46 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » - Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Attribution de subventions à diverses associations vie associative, c'est Madame Christine GOYARD GUDEFIN qui rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

47 - MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION ALLOUÉE À L'ASSOCIATION LE PÔLE - PÔLE DE COOPÉRATION PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Le rapport 227, modification du montant de la subvention allouée à

l'association le Pôle qui est le pôle de coopération petite enfance et parentalité. C'est Monsieur BOCQUET qui rapporte. Il y a une situation de dépôt, Madame Sonia TRON.

Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Sonia TRON ne prend pas part au vote -

48 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À INSAVALOR POUR L'ORGANISATION DU CONGRÈS « INTERNATIONAL SYMBIOSIS SOCIETY »

- M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- L'attribution de subventions à INSAVALOR pour l'organisation du congrès international SYMBIOSIS SOCIETY. Monsieur FRIOUX rapporte. Je suis en situation de dépôt sur cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

- Cédric VAN STYVENDAEL ne prend pas part au vote -

49 - ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH) - M. Gaétan CONSTANT

M. LE MAIRE.- L'adhésion à la centrale d'achat du groupement d'intérêt public Réseau des acheteurs hospitaliers, le réseau RESAH, c'est le rapport 251. C'est Monsieur CONSTANT qui rapporte.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est approuvé.

- Adopté à l'unanimité -

50 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 DE LA SOCIÉTÉ RHÔNE AMONT-SÉGAPAL MIRIBEL JONAGE - Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- On a ensuite deux communications, le rapport annuel d'activité de la société Rhône Amont-Ségapal Miribel Jonage. C'est Madame SCHLOSSER qui rapporte. Je n'ai pas de demande d'intervention sur ce rapport. On peut en prendre connaissance. Il n'y a pas de vote. Veux-tu en dire un mot ?

Mme SCHLOSSER.- Je vais peut-être dire un mot dessus. C'est effectivement un rapport qui est soumis chaque année. Pour rappel, le Ségapal est la société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône Amont. En gros, c'est la SPL qui s'occupe de la gestion du parc de Miribel Jonage et de ce que l'on appelle l'anneau bleu qui est un aménagement piéton et vélo le long du canal de Jonage.

Les missions du Ségapal sont en particulier la gestion et l'exploitation de l'espace public,

de ce parc et des berges de l'anneau bleu dont énormément de Villeurbannais profitent. Cela comprend l'accueil du public, l'entretien et la surveillance du territoire.

Sur ce sujet, on peut noter notamment parmi les actions qui ont été menées cette année, la mise en place de silos de tri à la place des petites poubelles au niveau des aires de baignade avec un retour vraiment très positif sur le fonctionnement. Cela a évidemment été accompagné. Ce dispositif va être étendu à tout le parc. Peut-être que Villeurbanne pourrait s'inspirer de cette expérimentation pour la gestion de ses propres déchets dans nos parcs. On sait que c'est compliqué. En tout cas, cette expérimentation montre qu'il est possible de faire du tri dans les parcs.

Le parc de Miribel Jonage est également un lieu de loisirs et un poumon vert important pour la Métropole. Le Ségapal a pour mission l'encadrement d'activités sportives et nautiques, terrestres et les activités nature, notamment au niveau de l'Atoll et L'Îloz qui sont deux lieux magnifiques. Si vous ne connaissez pas. Je vous invite à y aller.

De nombreux festivals comme le Woodstower y sont organisés chaque année, mais également de nombreuses animations autour de la pédagogie à l'environnement, en particulier pour les scolaires qui est une thématique qui a beaucoup progressé cette année.

Au sein du parc, il y a une volonté forte de pousser ce côté environnemental. Le parc de Miribel est un fort lieu de biodiversité. La Ségapal a pour mission l'entretien des espaces naturels avec un enjeu fort aujourd'hui pour s'adapter aux changements climatiques, maintenir un équilibre entre ces espaces naturels, l'activité de loisirs, l'activité de production parce que vous savez que sur le parc de Miribel Jonage, il y a également des agriculteurs. Du coup, il y a un enjeu à arriver à trouver un équilibre.

Cette gestion se fait avec une forte expertise, avec une gestion différenciée et une attention particulière, notamment des milieux naturels les plus sensibles. C'est une vraie compétence que possède la Ségapal. Enfin, la Ségapal a une mission importante qui est la gestion de la ressource en eau potable pour la Métropole, car en plus d'être un poumon vert à préserver, c'est un enjeu très fort à préserver les champs captant d'eau potable attenants. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SCHLOSSER. On prend acte de la présentation de ce rapport.

- Prend acte -

51 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE SPL OSER - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - M. Antoine COLLIAT

M. LE MAIRE.- On a un dernier rapport sur la SPL OSER. Monsieur COLLIAT, vous faites pareil, une rapide présentation avant que l'on prenne acte de la présentation de ce rapport.

M. COLLIAT.- Oui. Merci, Monsieur le Maire. Par délibération en date du 31 mai 2021, la Ville de Villeurbanne a décidé d'adhérer à la société publique locale OSER, spécialisée dans la rénovation énergétique des bâtiments publics comme l'ont fait 8 autres

actionnaires cette même année, dont le Grand Lyon et Lyon.

La SPL compte aujourd'hui 32 actionnaires, 15 salariés et en 2021, un responsable d'opérations a été recruté pour l'agglomération lyonnaise. Un deuxième recrutement est en cours pour 2022. En 2021, l'activité a été très dense pour les études amont, dont les audits énergétiques et l'accompagnement à la rédaction.

7 nouveaux mandats de maîtrise d'ouvrage ont été signés contre 2 en 2020. L'avancement opérationnel est en développement significatif sur les phases de contractualisation des marchés globaux de performance et la conception réalisation la SPL suit les performances d'une trentaine de sites en phase d'exploitation maintenance sur lesquels dans la majorité des cas, la performance énergétique est atteinte ou dépassée.

Le chiffre d'affaires de la SPL s'élevait en 2021 à 2 064 923 euros, dont 290 863 euros d'honoraires. L'exercice fait apparaître une perte de 82 179 euros. Le montant des réserves s'établit à 453 780 euros. Je voulais juste indiquer que ce déficit s'explique par un allongement des opérations de rénovation énergétique dû notamment aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 et aussi par l'impact des élections municipales qui a réduit le nombre de dossiers confiés à la SPL.

Je vous rappelle que l'on a confié à la SPL un mandat de maîtrise d'ouvrage en 2022 pour deux opérations, la rénovation énergétique des groupes scolaires Jean Moulin et Léon Jouhaux. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur COLLIAT. On prend acte de la présentation de ce rapport.

Nous arrivons à la fin de ce Conseil municipal. Je remercie le public qui est resté jusqu'à la fin des 3 heures.

Il y a un petit clin d'œil amical à Madame l'ancienne adjointe de quartier, Myriam GROS-IZOPET. Elle déteste que je fasse cela, mais vu qu'elle a participé à tout le Conseil et que c'était l'adjointe de quartier, elle m'a dit : « Je viendrai pour voir comment est le gymnase et tout cela. » Donc, je la salue amicalement.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et vous donne rendez-vous le 14 novembre à 17 heures, cette fois-ci à l'Hôtel de Ville. Merci à chacune et à chacun bonne soirée.

- Prend acte -

(La séance est levée à 19 heures 28.)